



RAPPORT SUR
LA SITUATION
EN MATIÈRE
D'**ÉGALITÉ** ENTRE
LES **FEMMES**
ET LES **HOMMES**
2025



ÉGALITÉ
FEMMES | HOMMES

 **Région**
Île de France



Valérie Pécresse
Présidente du Conseil régional
d'Île-de-France

Dès 2016, j'ai souhaité que la Région Île-de-France s'engage en faveur de l'égalité femmes-hommes et que cette exigence s'exprime à travers l'ensemble de nos politiques régionales.

En effet, l'Île-de-France compte 6,3 millions de Franciliennes, soit 52 % de sa population¹. Des inégalités et des disparités entre les femmes et les hommes persistent :

- Le salaire des cadres Franciliennes reste inférieur de 16,1 % à celui des cadres Franciliens, alors même qu'elles sont davantage diplômées du supérieur².
- 12,3 % des Franciliennes de 25 à 49 ans travaillent à temps partiel, contre seulement 5,1 % des Franciliens³.
- 83 % des familles monoparentales sont composées par des femmes vivant seules avec leurs enfants⁴, et 27 % des mères seules avec leurs enfants vivent sous le seuil de pauvreté⁵.
- Près de deux tiers des hommes sont licenciés d'une fédération sportive (62,2 %), contre un peu plus d'un tiers des femmes (37,8 %) ⁶.

¹ Insee, Estimations de population - Femmes - Île-de-France, 2024.
² Insee Focus, 2023, Dans le secteur privé, l'écart de salaire entre femmes et hommes est d'environ 4% à temps de travail et à postes comparables en 2021.
³ Insee, 2024.
⁴ Préfecture régionale d'Île-de-France, Actualité, 2021. Disponible sur internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/>

- 23 % des maires d'Île-de-France sont des femmes⁷.
- 11 % des Franciliennes sont victimes de violences au sein du couple⁸ et 163 femmes ont été victimes de féminicide en France en 2025⁹.

Face à ce constat, je réaffirme ma volonté de faire de la Région une collectivité exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de ses politiques régionales (éducation, santé, entrepreneuriat des femmes, formation, transports, etc.) et pleinement mobilisée dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles afin que toutes les Franciliennes se sentent écoutées et protégées.

Des moyens importants sont consacrés à cette cause essentielle : plus de 8 millions d'euros sont mobilisés chaque année pour l'égalité au sein des différents pôles, dont 5,6 millions d'euros pour la santé et les solidarités, et 1,35 million d'euros pour la culture.

Cette politique régionale s'appuie sur un réseau de partenaires experts, dont le Centre Hubertine Auclert, le centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes, organisme associé à la Région qui en est le principal financeur.

J'ai également souhaité que cet objectif se traduise dans la politique des ressources humaines de la Région, avec des actions concrètes auprès de ses 10 868 agents territoriaux. Grâce à l'ensemble des actions réalisées et à venir dans le cadre du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024-2026, la Région peut se féliciter d'avoir obtenu en 2024 le renouvellement du label égalité de l'AFNOR.

Cette politique en faveur de l'égalité femmes-hommes relève par ailleurs d'un engagement fort avec l'État dans le cadre du contrat de plan État-Région

[Cohesion sociale vie associative sport et jeunesse/Appel a projets Lutte contre la precarite des familles monoparentales](#)
⁵ Association des Maires d'ÎledeFrance. (2025, mai). L'égalité femmeshommes en ÎledeFrance : enjeux et propositions pour agir (p. 22).
⁶ Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire, Recensement des licences et clubs sportifs 2023.

2021-2027, et pour lequel elle a valorisé plus de 14 millions d'euros, dont 4,4 millions d'euros en 2025. Quatre thématiques sont retenues :

- Observation et diagnostic des inégalités, en particulier professionnelles.
- Animation des filières professionnelles et des bassins d'emplois sur les enjeux d'égalité professionnelle, de mixité des filières et d'entrepreneuriat des femmes.
- Sécurité des femmes dans l'espace public et l'accueil des femmes victimes de violences.
- Éducation à l'égalité et promotion de la culture de l'égalité.

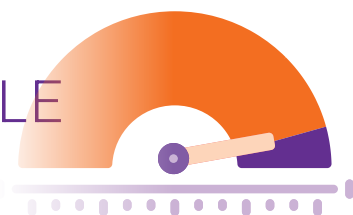
Pour mener à bien ces actions, je me suis entourée dès 2016 d'une déléguée spéciale en charge de l'égalité femmes-hommes, Charlotte BAELDE. Cette politique repose également sur l'engagement de plusieurs vice-présidents, notamment Farida ADLANI, Vice-Présidente en charge des Solidarités, de la Santé et de la Famille, Frédéric PECHENARD, Vice-Président chargé de la Sécurité et de l'Aide aux victimes et Christel ROYER, Vice-Présidente chargée de l'administration générale, de l'efficacité administrative et du dialogue social. Aussi, j'ai nommé Catherine MICHAUD en tant que déléguée spéciale à la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme.

J'ai le plaisir de vous présenter l'ensemble des actions transverses de la Région Île-de-France en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dans ce rapport annuel établi en application des articles L. 4311-1-1 et D. 4311-7 du Code général des collectivités territoriales.

⁷ Insee, Dossier Île-de-France n°10, mars 2024.
⁸ Observatoire national des violences faites aux femmes, La lettre de l'Observatoire, n°13 « Violences au sein du couple et violences sexuelles », 2018.
⁹ #NousToutes. (2025). Mur de femmages 2025. <https://www.noustoutes.org/mur-de-femmages-2025/>

93/100

INDEX ÉGALITÉ
PROFESSIONNELLE
DE LA RÉGION



79 %

AGENTES ET AGENTS RÉGIONAUX
FAVORABLES À L'ÉGALITÉ
FEMMES-HOMMES



50 637

ÉLÈVES SENSIBILISÉS
À L'ÉGALITÉ



1 072

BERCEAUX CRÉÉS
DEPUIS 2017



58 %

DES BÉNÉFICIAIRES
DE FORMATIONS
VERS L'EMPLOI
SONT DES FEMMES



2 200

KITS DE
SENSIBILISATION

ET

82 000

SUPPORTS DISTRIBUÉS
PAR LE CENTRE
HUBERTINE AUCLERT



404 287

DE FRANCILIENNES ET FRANCILIENS
TOUCHÉS PAR DES ACTIONS
POUR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES



90

PLANS DE FÉMINISATION
SIGNÉS AVEC
LE MOUVEMENT SPORTIF

8 802

FEMMES EN SITUATION
DE PRÉCARITÉ ACCOMPAGNÉES
DANS L'INSERTION,
L'ACCÈS AUX DROITS
ET À LA SANTÉ



1 869

FEMMES ET ENFANTS
VICTIMES DE VIOLENCES
RELOGÉS DEPUIS 2016



SOMMAIRE

I. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES p.8

1. L'égalité femmes-hommes dans une approche élargie p.9

- 1.1. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2024-2026)
- 1.2. L'ADOPTION DU RAPPORT « AGIR POUR LA SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL »
- 1.3. LE RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC L'AUTRE CERCLE

2. Mesurer l'action régionale pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles p.10

- 2.1. L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : UNE NETTE PROGRESSION POUR LA DEUXIÈME ANNÉE
- 2.2. L'ENQUÊTE ANNUELLE : LA PERCEPTION DES AGENTES ET AGENTS DE LA RÉGION SUR LES ACTIONS MENÉES INTÉGRANT L'ÉGALITÉ

3. Diffuser la culture de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles p.11

- 3.1. UNE INFORMATION CLAIRE ET ACCESSIBLE
- 3.2. LA SENSIBILISATION OBLIGATOIRE DES RESPONSABLES D'ÉQUIPE
- 3.3. LE LANCEMENT DE LA PREMIÈRE COHORTE DE L'AMBASSADE ÉGALITÉ
- 3.4. LE RÉSEAU ÉGALITÉ, VECTEUR DE LA DIFFUSION DE L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
- 3.5. LES RENDEZ-VOUS ANNUELS, UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA SENSIBILISATION DES AGENTES ET DES AGENTS

4. L'impulsion des achats responsables par la commande publique p.12

II. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES p.14

1. Accompagner les femmes victimes de violences p.15

- 1.1. L'ABRI : UN LIEU D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES
- 1.2. SOUTENIR LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES
- 1.3. FAVORISER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

2. Garantir la sécurité des femmes dans les transports p.18

- 2.1. UNE JOURNÉE DE MOBILISATION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES TRANSPORTS
- 2.2. DES OUTILS MIS EN ŒUVRE AFIN DE PRÉVENIR LES ACTES DE VIOLENCES ET DE HARCÈLEMENT
- 2.3. SOUTIEN À DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES
- 2.4. GÉNÉRALISATION DE LA DESCENTE À LA DEMANDE POUR LES BUS CIRCULANT APRÈS 22H SUR L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX FRANCILIENS
- 2.5. LE RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE HUMAINE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

III. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN p.22

1. Éduquer à l'égalité p.23

- 1.1. SENSIBILISER LES ÉLÈVES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS
- 1.2. PROMOUVOIR UNE ORIENTATION NON STÉRÉOTYPÉE

2. Lutter contre les inégalités professionnelles p.24

- 2.1. FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE
- 2.2. RENFORCER LA MIXITÉ DES MÉTIERS

3. Favoriser l'émancipation économique des Franciliennes p.27

- 3.1. ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES
- 3.2. GARANTIR L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE

IV. AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES FRANCILIENNES p.32

1. Le Centre Hubertine Auclert p.33

- 1.1. DIFFUSER DES OUTILS ET RESSOURCES AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS
- 1.2. AGIR POUR L'ÉGALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE
- 1.3. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE AVEC L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

2. Accompagner et soutenir les acteurs de l'égalité p.35

- 2.1. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN
- 2.2. GARANTIR L'ACCÈS DES FEMMES À LA SANTÉ
- 2.3. FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE

3. Lutter contre la précarité des femmes p.40

- 3.1. ACCOMPAGNER LES FEMMES EN DIFFICULTÉ
- 3.2. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 **Consolider la mise en œuvre du plan d'action 2024-2026 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

OBJECTIF 2 **Améliorer la santé des femmes au travail à travers des actions de prévention, d'information et de sensibilisation**

OBJECTIF 3 **Pérenniser l'engagement régional en faveur de l'inclusion des personnes LGBT+**

OBJECTIF 4 **Renforcer la culture interne de l'égalité et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles par la formation, la communication et l'animation de réseaux dédiés**

OBJECTIF 5 **Intégrer la promotion de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations dans la commande publique et les achats responsables**

1. L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS UNE APPROCHE ÉLARGIE

1.1 LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (2024-2026)

La première année du plan égalité professionnelle, en 2024, a permis **le lancement de près de 70 % des actions prévues.**

L'année 2025, quant à elle, a permis de les consolider et d'en proposer de nouvelles.

De nombreuses autres actions ont été déployées comme :

- L'attribution du marché des réservations de berceaux en crèches pour les agentes et agents, avec un déploiement fin 2025.
- La formation de la première cohorte de l'ambassade égalité pour les agentes et agents des lycées, et le renforcement du réseau égalité pour les agentes et agents du siège (voir ci-après).
- Une meilleure mise en valeur de la politique régionale relative à l'égalité (voir ci-après).



La Région labellisée « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » par l'AFNOR

Pour la 2^e fois consécutive, en novembre 2024, la Région Île-de-France répond aux exigences particulièrement ambitieuses du cahier des charges du label « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » de l'AFNOR. Elle est, avec la région Bretagne, la seule Région à être certifiée.

La commission de labellisation avait déjà attribué le label à la Région le 1^{er} octobre 2020, pour son Plan d'action régional en matière de ressources humaines.

Le Plan égalité 2024-2026 récompensé met particulièrement l'accent sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, la sécurisation des parcours professionnels des personnels de la collectivité, notamment en seconde partie de carrière, l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle et la diffusion de la culture de l'égalité aussi bien au sein des services que sur l'ensemble du territoire francilien.

Accordé pour une durée de 4 ans, le label « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » distingue la volonté forte de la Région Île-de-France de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses actions. Il engage la collectivité puisque l'atteinte des objectifs fera l'objet d'une vérification ultérieure par l'AFNOR.

1.2 L'ADOPTION DU RAPPORT « AGIR POUR LA SANTÉ DES FEMMES AU TRAVAIL »

En mars 2025, un groupe de travail mené par Christel ROYER, vice-présidente chargée de l'administration générale de l'efficacité administrative et du dialogue social, et Farida ADLANI, vice-présidente chargée des solidarités de la santé et de la famille, a présenté un rapport pour « Agir sur la santé des femmes au travail ».

Rappelant les actions déjà mises en œuvre par la Région, **ce rapport présente 18 propositions en termes de ressources humaines** sur des sujets comme la santé mentale, la santé physique, la prévention des cancers féminins et des maladies cardiovasculaires, la périnatalité ou encore la ménopause et l'endométriose. **À ce jour, 44 % des actions ont été réalisées.**

Afin d'informer plus globalement l'ensemble des agentes et agents sur ces enjeux, une page intranet regroupant toutes les informations utiles a été créée.

Des actions ponctuelles ont également été organisées. Ainsi, lors de la **Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail**, deux groupes de parole ont été animés par les médecins du travail, l'un sur la santé physique des femmes, l'autre sur leur santé mentale. Toutes les sensibilisations à l'urgence cardiaque (Alerter-Masser-Définir) organisées pour les agents intègrent dorénavant des notions sur les signes atypiques de l'infarctus du myocarde chez les femmes.

Une conférence sur les dépistages des cancers, notamment du cancer du sein ainsi qu'un stand d'apprentissage de l'autopalpation ont été proposés aux agentes et agents à l'occasion d'octobre rose par la Ligue nationale contre le cancer. De même, une conférence a été organisée sur la ménopause à l'occasion de la journée mondiale le 18 octobre.

1.3 LE RENOUVELLEMENT DE LA SIGNATURE DE LA CHARTRE D'ENGAGEMENT AVEC L'AUTRE CERCLE

Le 30 janvier 2025, la Région Île-de-France (représentée par Catherine MICHAUD, Déléguée spéciale à la Lutte contre les discriminations le racisme et l'antisémitisme et Christel ROYER, Vice-Présidente chargée de l'administration générale de l'efficacité administrative et du dialogue social) a renouvelé son engagement pour l'inclusion des personnes LGBT+ par la signature de la Charte d'Engagement de l'Autre Cercle.



La Région était déjà engagée dans la lutte contre les LGBTphobies, tant en interne avec la sensibilisation des agentes et agents, qu'à travers les politiques publiques en matière d'accès à l'emploi, au logement, ou encore de prévention et de

sensibilisation dans les lycées.

Le renouvellement de la signature de la Charte renforce la politique de lutte contre toutes les discriminations.

Depuis 2017, date de la première signature, **la Région a mis en place plusieurs initiatives pour un environnement professionnel inclusif et respectueux pour toutes les personnes**, telles que :

- La production d'un guide de la parentalité plus inclusif
- La mise en exergue de la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie le 17 mai, par des conférences sur les discriminations LGBTphobes
- Le dispositif d'écoute et de signalement et l'Abri, incluant les situations d'agressions et de harcèlement LGBTphobes

Ce renouvellement marque le souhait de pérenniser cet engagement, reflet d'une politique régionale structurée visant à offrir un climat de respect et d'écoute pour toutes et tous.

Cette démarche s'accompagnera d'un **plan sur 3 ans incluant diverses actions** comme :

- La participation au Baromètre de l'Autre Cercle, une enquête bisannuelle réalisée en partenariat avec l'Ifop qui vise à mesurer le climat d'inclusion des personnes LGBT+ dans le monde du travail
- La sensibilisation des agentes et agents du siège et des lycées
- La formation des élus et élus
- Le suivi des dispositifs interne et externe d'écoute et de signalement dans les situations LGBTphobes remontées

2. MESURER L'ACTION RÉGIONALE POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

2. 1 L'INDEX DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : UNE NETTE PROGRESSION POUR LA DEUXIÈME ANNÉE

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 prévoit la publication annuelle d'un index compilant les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour les supprimer. Deux décrets du 13 juillet 2024 en précisent certaines modalités d'application.

L'index égalité pour la Région Île-de-France pour l'année 2024 est de 93 points

sur 100. Ce score est obtenu à la suite du calcul de quatre indicateurs détaillés ci-dessous :

- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires : 48/50 points
- Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent : 13/15 points

- Écart de taux d'avancement de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus/promouvables) : 25/25 points
- Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations : 7/10 points

Ce score (93/100) est largement supérieur à celui obtenu en 2023 (80/100).

2. 2 L'ENQUÊTE ANNUELLE : LA PERCEPTION DES AGENTES ET AGENTS DE LA RÉGION SUR LES ACTIONS MENÉES

En 2024, lors de la Quinzaine Orange, événement organisé à la Région à partir du 25 novembre¹⁰ et jusqu'au 10 décembre¹¹, **un questionnaire a été soumis aux**

agentes et agents de la Région afin de mesurer leur perception et de prendre en note leurs suggestions quant à la mise en place de la politique d'égalité et de lutte

contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) à la Région Île-de-France.

¹⁰ Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

¹¹ Journée internationale des droits humains

Plusieurs informations intéressantes sont remontées :

- Près de 50 % des répondants sont des agentes et agents des lycées. C'est deux fois plus qu'en 2023, ce qui témoigne d'une meilleure sensibilisation dans les lycées sur ces enjeux.
- 79 % des agentes et des agents de la Région sont plutôt favorables à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes soit assurée à la Région contre 36 % en 2023.

- Concernant les intérêts principaux au regard des thèmes du plan d'action :
 - Pour les agentes et agents des lycées, le premier enjeu concerne la mixité des métiers.
 - Pour les agentes et agents du siège, le premier enjeu est l'égalité salariale.
 - Pour tous les agentes et agents de la Région, deux autres enjeux sont mis en avant : l'accès des femmes aux postes à responsabilités et la lutte contre VSS.

- Concernant la diffusion des outils en cas de VSS :
 - 93 % des agentes et agents de la Région connaissent l'Abri, le dispositif d'écoute et de signalement, et/ou la fiche réflexe sur les numéros de VSS.
 - 86 % des agentes et agents des lycées ont déjà vu l'affiche sur la cellule d'écoute et de signalement dans leur lycée.

Ces données constituent une base supplémentaire d'actions pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles aux côtés du plan d'action et de la labellisation.

3. DIFFUSER LA CULTURE DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

3. 1 UNE INFORMATION CLAIRE ET ACCESSIBLE

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, **la Région a intensifié en 2025 ses actions de sensibilisation notamment auprès des agentes et agents des lycées.** Afin de rendre l'information claire et accessible sur les actions régionales en termes d'égalité professionnelle, les rubriques intranet dédiées ont été retravaillées permettant de recentrer les documents et de les actualiser.

De plus, au regard de la multiplicité des enjeux liés à l'égalité femmes-hommes et toujours dans un but de clarté, un plan de communication dédié a été élaboré afin de mettre en avant les temps forts annuels ainsi que les actions ponctuelles sur le sujet.

Enfin, au regard de la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'inclusion des personnes LGBT+ à la Région Île-de-France,

une charte graphique ainsi qu'un logo ont été créés pour mieux identifier cette politique au sein de la Région.



3. 2 LA SENSIBILISATION OBLIGATOIRE DES RESPONSABLES D'ÉQUIPE

Des demi-journées de sensibilisations obligatoires pour les cheffes et chefs d'équipe ont été mises en place, centrées sur les définitions, les chiffres et les enjeux liés à l'égalité ainsi qu'à la

lutte contre les violences sexistes et sexuelles, notamment en milieu professionnel. Ces sessions abordent également **la procédure de signalement et le volet disciplinaire associé.** Ces temps

de sensibilisation sont aussi l'occasion de prendre connaissance de l'action régionale sur ces sujets. 80 % des responsables d'équipe ont été sensibilisés entre 2024 et 2025.

3. 3 LE LANCEMENT DE LA PREMIÈRE COHORTE DE L'AMBASSADE ÉGALITÉ

Afin de sensibiliser les agents des lycées, une animation ludo-pédagogique intitulée « **L'égalité sur un plateau** » conçue en 2024, notamment avec agentes et agents des lycées, a été déployée en 2025. Ce jeu vise à **sensibiliser à l'égalité et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles** en donnant les

clefs pour repérer, éviter et agir en cas de situations inappropriées.

Une première cohorte de 14 agentes et agents des lycées volontaires a été formée aux techniques d'animation et à l'égalité femmes-hommes afin de le déployer auprès de leurs col-

lègues en tant qu'ambassadeurs et ambassadrices égalité.

Depuis la conception du jeu et avec les premières animations, près de 200 agentes et agents ont été sensibilisés dans une vingtaine de lycées.

3. 4 LE RÉSEAU ÉGALITÉ, VECTEUR DE LA DIFFUSION DE L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Depuis juillet 2022, le pôle ressources humaines (PRH) et le pôle des politiques sportives, de santé, de solidarité et de sécurité (PS4) pilotent et animent le réseau égalité.

Composé d'une trentaine d'agentes et agents du siège de la Région, **son rôle est triple** : contribuer au déploiement, dans les pôles, d'une culture de l'égalité au travers de la politique des ressources humaines ainsi qu'au travers des poli-

tiques publiques régionales. Les référents sensibilisent leurs collègues de travail et appuient la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'égalité dans toutes les politiques publiques.

Les référentes et référents sont aussi des **interlocuteurs de proximité**, facilitant la libération de la parole des agentes et agents sur les discriminations sexistes et les VSS.

Cette année, afin de les appuyer dans leur rôle de déploiement de la culture de l'égalité dans les pôles, toutes et tous ont bénéficié d'une formation par le Centre Hubertine Auclert intitulée « Convaincre du bien-fondé des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes ».

Enfin, une large campagne d'affichage a été menée dans les lieux de convivialité afin de mieux les identifier et connaître leur rôle.

3. 5 LES RENDEZ-VOUS ANNUELS, UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA SENSIBILISATION DES AGENTES ET DES AGENTS

Désormais, et de façon récurrente, sont proposés aux agentes et agents différents rendez-vous de sensibilisation tout au long de l'année. Une attention particulière est apportée afin que les agentes et agents des lycées puissent en bénéficier, avec des ateliers parfois directement organisés dans les lycées :

- Lors du 25 janvier, pour la deuxième année, la Région a organisé **la journée nationale de lutte contre le sexisme**. Une opération d'affichage type « Le saviez-vous ? » a ainsi été menée dans les espaces de convivialité du siège et sur l'intranet avec des mentions reflétant des biais sexistes. Par exemple, « *pendant la crise du coronavirus, 80 % des experts sollicités par les médias étaient des hommes alors qu'on estime que le domaine de la santé est représenté à 76 % par des femmes* »
- Dans le cadre de la **Semaine de l'Égalité** du 10 au 19 mars 2025, en lien avec la Journée internationale pour les droits des femmes, la Région a organisé, comme chaque année, une série d'événements, principalement sur le thème des femmes et du patrimoine. Une conférence sur le sujet et un quiz sur les lycées franciliens portant un nom féminin ont été organisés. Des Franciliennes remarquables ont ainsi pu être valorisées. Cette semaine a

aussi permis la tenue d'un atelier de résistance critique et d'auto-défense verbale dans un lycée, la projection du film « Julie se tait » et le second anniversaire du Réseau Potentielles (réseau de partage, d'apprentissage collectif et d'entraide entre agentes).

- Le 17 mai, **journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie**, une conférence de présentation des constats et des bonnes pratiques par l'Autre Cercle a permis de sensibiliser sur l'importance de l'inclusion des personnes LGBT+ au travail.
- Lors de la **Semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail**, ayant eu lieu du 16 au 20 juin 2025, deux groupes de parole sur la santé des femmes et la santé mentale des femmes au travail ont été animés par les médecins du travail.
- Enfin, **la Quinzaine Orange**, organisée du 22 novembre au 10 décembre 2024, a été l'occasion d'offrir aux agentes et agents de la Région un programme varié d'animations : une conférence d'Isabelle ROME, ancienne ministre chargée de l'égalité femmes-hommes, une table-ronde pour mieux faire connaître les intervenants de l'ABRI, un webinar sur le harcèlement de rue et dans les transports, un campus des cadres sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ou encore un *escape game*



sur le sexisme au travail. Aussi, des actions ont été menées au plus proche des agentes et agents des lycées par la tenue d'un atelier d'auto-défense verbale et d'une représentation théâtrale sur le sexisme ordinaire.

- Tout au long de l'année des « **Vu d'ici** » sont organisés sous un format de courte conférence pour que les agentes et agents puissent présenter leurs actions en interne. Cette année un « Vu d'ici » a eu lieu sur les inégalités professionnelles et la mixité par la Direction Région solidaire.

4. L'IMPULSION DES ACHATS RESPONSABLES PAR LA COMMANDE PUBLIQUE

La Région a adopté le 19 mai 2022 son **nouveau schéma de promotion des achats responsables (SPASER) pour la période 2022-2028**. Ce schéma détermine les objectifs de politique d'achat de la Région sur les volets économique, social et environnemental, mais également éthique. Il vise notamment à promouvoir une commande publique plus inclusive qui contribue à lutter contre les discriminations. C'est à ce titre que le schéma vise à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à travers la commande publique.

Depuis le 1^{er} mai 2023, la Région sensibilise l'ensemble des titulaires de ses marchés à la question de l'égalité F/H dans leurs structures respectives. Pour

ce faire, il est demandé d'intégrer dans tous les marchés d'un montant supérieur à 221 000 euros HT un questionnaire sur l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise, qui comprend la note d'index égalité obtenue pour la dernière année civile¹². Les modèles de règlements de la consultation ont été revus pour partager l'engagement de la Région avec les opérateurs économiques : « *La Région Île-de-France, largement engagée dans la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et bénéficiant du label l'AFNOR sur cette thématique, souhaite sensibiliser ses fournisseurs et les associer dans une démarche d'amélioration continue en matière de lutte contre les discriminations et de promotion pour l'égalité femmes-hommes. À ce titre, la Région*

demande aux attributaires, dans un but de sensibilisation et d'incitation, de remplir un questionnaire sur leurs pratiques en matière de non-discrimination et de promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ».

En 2025, 7 questionnaires ont été reçus, parmi lesquels 6 titulaires ont un plan d'actions pour l'égalité professionnelle et ont réalisé des actions de sensibilisation.

La mise en place du questionnaire a été reconnue comme une bonne pratique par l'AFNOR et a favorisé le renouvellement du Label égalité professionnelle entre les femmes et les hommes de la Région.

¹² Le Décret n°2019-15 du 8 janvier 2019 prévoit l'application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. À ce titre, il impose aux entreprises de plus de 50 salariés de renseigner l'index Égalité Femmes Hommes sur le site du Ministère du Travail.

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

- OBJECTIF 1 **Accompagner les femmes victimes de violences à travers un dispositif régional d'écoute, d'accompagnement et de mise en sécurité**
- OBJECTIF 2 **Renforcer le soutien régional aux associations spécialisées dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes**
- OBJECTIF 3 **Améliorer la coordination et les moyens d'action des acteurs franciliens contre les violences sexistes et sexuelles, notamment en milieu rural**
- OBJECTIF 4 **Favoriser l'accès au logement et à l'hébergement des femmes victimes de violences pour leur permettre de se reconstruire durablement**
- OBJECTIF 5 **Offrir des solutions de répit et de reconstruction aux femmes victimes de violences à travers des séjours encadrés sur les îles de loisirs franciliennes**
- OBJECTIF 6 **Garantir la sécurité des femmes dans les transports et les espaces publics en luttant contre le harcèlement et les violences sexistes**

1. ACCOMPAGNER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

1.1 L'ABRI: UN LIEU D'ÉCOUTE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

› Une permanence au siège du Conseil régional

L'ABRI est une permanence psychologique et juridique implantée au siège du Conseil régional d'Île-de-France, ouverte du lundi au samedi, avec ou sans rendez-vous. Deux professionnelles (juriste et psychologue) assurent une écoute de première ligne, un accompagnement personnalisé et, selon les besoins, une orientation vers d'autres structures spécialisées. Le numéro vert de la permanence 0800 730 650 permet également de rediriger l'ensemble des victimes, selon leur besoin, vers les associations les plus accessibles pour elles.

Depuis son ouverture en mars 2024, 514 victimes ont été accueillies, dont 91 % de femmes.

Par ailleurs, l'ABRI a pris une nouvelle dimension en alliant accompagnement individuel et actions collectives de sen-



sibilisation. Le dispositif s'est enrichi de trois grandes conférences rassemblant plus de 450 participants, d'une présence à Solidays pour sensibiliser le grand public, et d'ateliers de self-défense bimes-

triels permettant à 120 femmes par an de renforcer leur confiance et leur sentiment de sécurité. Ces évolutions font de l'ABRI un outil complet de prévention, de soutien et d'émancipation.



Un réseau d'entraide pour protéger les victimes de violences

« L'ABRI » s'inscrit dans un réseau de « lieux sûrs » en Île-de-France (bars, hôtels, commerces, institutions), grâce à une nouvelle convention de partenariat avec l'association « **THE SORORITY FOUNDATION** », pleinement engagée sur la lutte contre les VSS. Ces lieux permettent aux victimes d'être accueillies et mises en sécurité. Avec l'ABRI, le siège de la Région Île-de-France à Saint-Ouen devient lieu sûr, 24h sur 24 et 7j/7.

L'association a créé l'application « THE SORORITY », premier réseau d'entraide à l'échelle mondiale permettant d'agir ensemble face à toutes les formes de violences, touchant plus de 340 000 personnes bénéficiaires. En appuyant sur le bouton virtuel qui s'affiche sur leur téléphone, les utilisatrices qui viennent de subir une agression ou se sentent en danger envoient ainsi une alerte aux 50 appareils les plus proches sur lesquels est installée l'application.



1.2 SOUTENIR LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES

› Dispositif régional de soutien à la lutte contre les violences faites aux femmes

La Région s’engage fermement dans la lutte contre toutes les formes de violences subies par les femmes, qui s’exercent sous de multiples formes, allant des violences verbales aux féminicides. Les projets peuvent porter sur la sensibilisation et prévention des violences et/ou sur l’accompagnement des femmes victimes de violences.

En 2025, 48 structures ont été soutenues pour un montant de 479 000 €.

Aussi, depuis 2024, une attention particulière est portée aux projets s’inscrivant en milieu rural. Cette année, 35 % des projets soutenus par la Région pour agir contre les VSS se trouvent en milieu rural.

› Dispositif de soutien aux associations référentes du Téléphone Grave Danger

La Région s’est engagée depuis 2017 à soutenir les associations référentes des départements du territoire francilien portant le Téléphone Grave Danger. Ce dispositif permet à une personne victime de violences de la part de son conjoint,

concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou à la victime d’un viol, de se voir attribuer un dispositif de téléprotection lui permettant d’entrer en contact avec un opérateur téléphonique, qui alerte immédiatement les services de police ou de gendarmerie.

En 2025, 9 associations ont obtenu un soutien régional pour un montant de 274 600 €.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les violences sexistes et sexuelles en milieu rural

Les violences sexistes et sexuelles sont souvent plus fréquentes et invisibilisées en milieu rural en raison de plusieurs facteurs. L’isolement géographique et la proximité sociale entre les habitants rendent plus difficile la dénonciation des violences. Aussi, l’éloignement des différents types de services de façon générale contribue à renforcer l’isolement des femmes rurales, entraînant une mauvaise connaissance de leurs droits et des phénomènes de non-recours aux droits.

Le Van Info Femme : aller à la rencontre pour sensibiliser

La Fédération régionale des centres d’information des droits des femmes et des familles a créé Le Van Info Femme (VIF) pour aller à la rencontre des usagers pour leur faire découvrir le réseau des CIDFF et les services mis gratuitement à leur disposition tout en les sensibilisant aux violences sexistes et sexuelles. L’objectif est double :

- Aller vers les femmes les plus isolées, notamment dans les zones rurales.



1.3 FAVORISER L’ACCÈS AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

› Financement d’établissements d’hébergement et accueils de jour

Le dispositif « Aide régionale à l’investissement pour les établissements d’hébergement et services de jours accueillant des femmes en difficulté et leurs enfants » permet de financer des établissements d’hébergement sociaux et médico-sociaux, les services d’accueil, d’orientation et d’accompagnement social sans hébergement, mobile ou fixe, en journée, de nuit pour femmes victimes de violences, avec ou sans enfants.

Au total depuis 2016, 6 401 places d’hébergement ont été créées avec

ce dispositif et 17 511 femmes et leurs enfants ont pu bénéficier d’un accueil de jour, pour un montant de plus 10,5 millions d’euros.

En 2025, 7 dossiers ont été votés pour un montant de près de 2 millions d’euros. 1 424 femmes ont bénéficié de ces actions.



Hébergement et réinsertion : un soutien aux femmes victime



L’association FIT une femme un toit a été soutenue pour rénover un centre d’hébergement pour femmes victimes de violences en situation de précarité à Paris. En effet, l’hébergement des femmes victimes est primordial pour leur permettre de sortir de leur situation de violence rapidement et de pouvoir se reconstruire avant de pouvoir bénéficier des dispositifs de droit commun. L’association pourra augmenter considérablement sa capacité d’hébergement, passant de 72 places à 143.

› Relogement des femmes victimes de violences

Afin de permettre aux femmes victimes de violences de pouvoir sortir du foyer violent, la Région a engagé un partenariat avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) depuis 2021, visant à mobiliser en faveur des femmes victimes

de violences une partie des logements sociaux mis à sa disposition et non retenus par ses agents.

Ainsi, en 2024, 125 logements ont été remis à la Fédération permettant ainsi de reloger près de 65 femmes victimes de violences et 112 enfants au sein de

logements issus du contingent régional. En août 2025, 95 logements ont d’ores et déjà été mis à la disposition de la FNSF, cela représente 79% de l’objectif fixé par la convention. Sur ces 95 logements, 22 baux ont été signé et 32 situations sont encore en cours d’étude.

Tableau 1 : Nombre de femmes et enfants relogés par la FNSF avec les logements de la Région

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de logements remis	127	184	136	121	117	103	125	128	125	1 041
Nombre de femmes relogées	84	120	96	72	82	56	79	82	65	671
Nombre d'enfants relogés	138	200	154	149	155	112	146	144	112	1 198
Total de personnes relogées	222	320	250	221	237	168	225	226	177	1 869

En moyenne, les femmes victimes de violences relogées par la Région Île-de-France avaient environ 37 ans et 88% d’entre elles avaient au moins deux enfants. 34% étaient en CDI, 35% étaient sans emploi, 17% en CDD et 8% en formation. 11% d’entre elles étaient en situation de handicap, soit quasiment le double par rapport à l’année précédente. Enfin, 21,5% des femmes relogées étaient bénéficiaires d’une ordonnance de protection et près de 73,8% des femmes avaient déposé au moins une plainte auprès des services de Police et de Gendarmerie.

En situation de précarité, la Région propose des séjours sur les îles de loisirs franciliennes. Initiée en 2017 avec quelques structures associatives ou communales, l’action a été amplifiée en 2018 et 2019. En effet, celles-ci peuvent bénéficier du dispositif « Ticket-loisirs ». Cette action s’inscrit dans la politique de lutte contre l’exclusion dans le domaine de l’accès aux vacances et aux loisirs des Franciliens défavorisés, en faisant bénéficier certains publics-cibles d’une journée gratuite dans une île de loisirs ou d’une participation à une initiation sportive ou un séjour.

femmes victimes de violences. Pour ce public, les organismes bénéficiaires de tickets-loisirs s’engagent à assurer l’encadrement social et psychologique de ces femmes et à mettre en place un accompagnement visant à la pratique d’activités sportives libres ou encadrées. Plus largement, ces séjours de répit favorisent l’éloignement de leur milieu de vie habituel et la possibilité de se reconstruire dans un environnement nouveau et apaisé.

En 2024, cinq séjours de répit de 3 jours ont été organisés au profit de 42 500 femmes, dont 54 victimes de violences femmes victimes de violences.

› Proposer des séjours de répit aux victimes de violences

Pour protéger et offrir un répit aux femmes victimes de violences ou en si-

Parmi les publics ciblés par la Région (jeunes franciliens, familles défavorisées, personnes en situation de handicap), le dispositif s’adresse notamment aux

2. GARANTIR LA SÉCURITÉ DES FEMMES DANS LES TRANSPORTS

Depuis son arrivée à la tête d'Île-de-France Mobilités (IDFM), Valérie Pécresse a remis la sécurité des voyageurs au centre des priorités sur tout le territoire avec

le **déploiement de mesures concrètes dans les transports, les gares et les stations franciliennes**. Dans cette démarche de prévention des atteintes faites

notamment aux femmes pendant leurs trajets quotidiens, IDFM a mis en œuvre, renouvelé ou renforcé un certain nombre de mesures.

2.1 UNE JOURNÉE DE MOBILISATION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS LES TRANSPORTS

La Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités ont organisé, le 9 décembre 2025, une grande journée de mobilisation contre les violences faites aux femmes dans les transports, au siège de la Région. **Cet événement a réuni expertes, élus, grandes témoins, opérateurs de transport et représentants des forces de sécurité**, parmi lesquels se trouvaient Grégoire DE LASTEYRIE, vice-président chargé des Transports, Bénédicte GUI-TARD, directrice de la sûreté d'Île-de-France Mobilités, Nicolas BAUQUET, directeur général de l'Institut Paris Région, ou encore Anne-Cécile MAILFERT, présidente de la Fondation des Femmes. La journée a permis de **dresser un état des lieux précis du vécu des voyageuses, de présenter les résultats des enquêtes menées sur les agressions et le sentiment d'insécurité, et d'échanger sur les leviers d'action** pour renforcer le continuum de sécurité dans les transports comme dans l'espace public. Cette mobilisation a affirmé la volonté collective de faire des transports franciliens un espace sûr pour toutes.

Un investissement continu pour la sécurité dans les transports

Depuis 10 ans, la Région Île-de-France et Île-de-France Mobilités investissent sans relâche sur toute la chaîne de sécurité avec :

- **Plus de 3 000 agents de sûreté**, soit une hausse de 50 % depuis 2016
- **Une Brigade régionale des transports** avec 100 agents mobiles depuis 2024
- **80 000 caméras de vidéoprotection** sur tout le réseau, reliées à un centre de coordination unique en Europe, installé directement à la préfecture de Police

- **Un numéro d'alerte unique**, le 3117, par appel ou 31 177 par SMS, désormais pour tout le réseau ferré
- **Le développement de « safe places »** sur tout le réseau, avec plus de 150 commerces labellisés pour accueillir les victimes

Les nouvelles mesures pour renforcer la sécurité dans les transports

10 nouvelles mesures ont été annoncées pour renforcer la sécurité des femmes dans les transports et les lieux de passage :

1. Plus de présence humaine, avec le **doublage des agents de la Brigade régionale des transports** (200 d'ici 2027) et davantage de patrouilles de réservistes
2. L'autorisation de la **vidéoprotection intelligente**, via une proposition de loi visant à étendre la vidéoprotection algorithmique à tous les transports du quotidien
3. Le **renforcement du numéro 3117**, grâce à la géolocalisation, un rappel systématique pour encourager le dépôt de plainte et une meilleure visibilité du numéro
4. La possibilité de **déposer plainte en ligne**, afin de faciliter et accélérer les démarches des victimes
5. La création de l'**application « Voyage Duo »**, permettant aux femmes de trouver un compagnon de route pour ne pas voyager seules

6. La généralisation des **« zones d'attente partagées »**, des espaces sécurisés et surveillés sur les quais
7. Le développement de **« lieux sûrs »** autour des gares, via des partenariats avec des commerces ou lieux publics
8. La publication annuelle des recommandations issues des **marches exploratoires** menées avec des voyageuses pour améliorer la sécurité
9. Une **formation aux bons gestes en cas de danger**, fondée sur la méthode des « 5D » et diffusée largement dans les établissements et collectivités
10. Une **campagne de mobilisation des témoins**, prévue en 2026, encourageant l'usage du 3117 en cas de situation à risque



LE SAVIEZ-VOUS ?

Aujourd'hui encore, les femmes et les hommes n'ont pas le même usage des espaces publics. Un espace public peut être la rue, mais aussi les transports, les parcs, les terrains de sport... Dans certains espaces et à certaines heures, les femmes sont moins présentes et moins visibles. Les femmes subissent les inégalités d'usage des espaces publics, et peuvent même être exposées aux VSS. **Plus d'une Francilienne sur trois déclare avoir subi du harcèlement ou des VSS dans l'espace public au cours de l'année**. 68 % de celles âgées de 20 à 25 ans déclarent avoir subi au moins un fait de violence dans l'espace public.

2.2 DES OUTILS MIS EN ŒUVRE AFIN DE PRÉVENIR LES ACTES DE VIOLENCES ET DE HARCÈLEMENT

Le numéro d'alerte 31 17, généralisé au réseau RATP en 2017, **permet d'alerter les équipes de la RATP et de la SNCF 7/7 jours et 24/24 heures** pour signaler rapidement un danger se déroulant à bord d'un train ou dans une gare : vol, agression, harcèlement ou toute autre situation représentant un risque pour sa sécurité personnelle ou celle des autres voyageurs.

Ces outils permettent de signaler les cas de harcèlement et de rappeler l'importance de déposer plainte auprès des

services de Police ou de Gendarmerie en cas d'agression ou harcèlement dans les transports afin qu'une enquête puisse être ouverte. Depuis juin 2021, ces sollicitations 31 17 arrivent directement au Poste de Commandement National de Sûreté (PCNS) de la SNCF pour une prise en charge plus efficace et plus rapide.

Au cours du 1^{er} semestre 2025 (janvier à août), **18 921 appels et messages ont été adressés au 31 17, dont 689 concernant des faits de violences sexistes et sexuelles**.

Afin de rendre ce dispositif plus efficace, le Centre Hubertine Auclert a réalisé un audit en 2020, à la suite duquel plusieurs préconisations ont été appliquées :

- **Les écoutants ont été formés** aux problématiques spécifiques de violences sexuelles et sexistes.
- **L'intervention des équipes de sûreté ou des forces de l'ordre dans les cas de viols et/ou d'agressions sexuelles est aujourd'hui systématisée**. Toute alerte 31 17 est traitée comme un fait de sûreté et peut donner lieu à une intervention d'une équipe de la SUGE (sûreté ferroviaire) ou du Groupe de protection et de sécurité des réseaux (GPSR), ou par les forces de l'ordre via le transfert du signalment au Centre de coordination opérationnelle de sécurité. Dans le cas des violences sexuelles et sexistes, un sms est systématiquement envoyé à la victime, avec une orientation pour aide et conseil au 3919 ou vers arrestonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide
- **Une campagne de communication a été lancée le 7 novembre 2022** afin de mieux faire connaître le 31 17 notamment pour les signalements de violences sexuelles et sexistes. Elle est réalisée par la Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, la RATP et Transilien SNCF, et est visible sur l'ensemble du réseau de transport en commun d'Île-de-France Mobilités afin de sensibiliser les voyageurs à la lutte contre le harcèlement
- **Cette campagne est renouvelée régulièrement**. L'enjeu est de faire connaître à l'ensemble des voyageurs les dispositifs d'alertes existants permettant d'apporter des réponses concrètes face aux situations de violences et particulièrement face aux violences sexistes et sexuelles en faisant connaître les outils de signalement du harcèlement comme les numéros d'alerte (31 17 et SMS 31 17 7) les bornes d'appel ou bien encore inciter à prévenir les agents présents dans les transports publics. Chaque alerte fait reculer le harcèlement dans les transports.



¹³ Institut Paris Région, Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France, 2019.

2.3 SOUTIEN À DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES

› Soutien du programme stand-up

Depuis mars 2020, Île-de-France Mobilités soutient StandUp, un **programme international de formation lancé par L'Oréal Paris, l'ONG Hollaback ! et la Fondation des Femmes** pour sensibiliser et former le plus grand nombre à intervenir en toute sécurité lorsque qu'il est victime ou témoin de harcèlement sexuel dans les lieux publics.

› Soutien au programme de Safe place Umay

Depuis décembre 2023, sur le réseau RATP **sont labellisés des commerces en station qui permettent d'accueillir et de prendre en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles**. Dans ces lieux labellisés, les personnels sont formés à la prise en charge des victimes.

Aujourd'hui, ce sont 79 lieux sûrs désormais disponibles, dont 64 sur le parcours du Tramway 3b qui compte 33 arrêts reliant Porte de Vincennes (XII^e arrondissement) à Porte Dauphine (XVII^e arrondissement).

2.4 GÉNÉRALISATION DE LA DESCENTE À LA DEMANDE POUR LES BUS CIRCULANT APRÈS 22H SUR L'ENSEMBLE DES RÉSEAUX FRANCILIENS

Cette mesure permet à tous les voyageurs, en particulier aux femmes, de se sentir plus en sécurité en se rapprochant de leur destination avec un temps de trajet à pied raccourci. Toute personne souhaitant descendre du bus entre deux arrêts habituels doit le signaler à l'avance au conducteur pour qu'il puisse s'arrêter et stationner sans danger.

Ce service est aujourd'hui déployé par les opérateurs d'Île-de-France Mobilités **sur l'ensemble des lignes régulières circulant après 22h, y compris le réseau RATP depuis septembre 2023**.

2.5 LE RENFORCEMENT DE LA PRÉSENCE HUMAINE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS

Depuis 2016, Île-de-France Mobilités a financé le recrutement et la mise en place d'agents supplémentaires sur le réseau francilien. **Ce sont près de 4 000 agents déployés sur l'ensemble des réseaux franciliens afin de garantir la sécurité des trajets**.

Les personnels sont formés à la prise en charge des victimes de harcèlement. Depuis 2016, tous les agents RATP en contact avec les voyageurs reçoivent une formation dédiée (connaissance du cadre légal, moyens de lutte et d'alerte dans les transports publics). **Cette formation a été suivie par les 6 300 agents des gares et stations et 1 000 agents GPSR** ; elle est désormais dispensée aux conducteurs de bus. SNCF Transilien a également engagé la formation de ses agents en 2017 (repérer les comportements déviants lors de leurs tournées, prise en charge, écoute et reconnaissance du statut de victime, orientation vers la police).

Les agents de sécurité privée, dans le cadre de leur formation complémentaire obligatoire à la sûreté dans les transports sont également formés à cette prise en charge.

Et parce que la sécurité de chacun dans les transports est une priorité et qu'il est essentiel de gagner en réactivité, Île-de-France Mobilités **a créé en 2024 une direction de la sûreté** en son sein qui est notamment chargée de :

- **Définir, financer, coordonner et contrôler les politiques de sûreté** des opérateurs, notamment à travers les différents contrats de service public,
- **Développer le continuum de sécurité** et coordonner les politiques des opérateurs de transport, notamment celles relatives aux VSS ;
- **Préparer et suivre les différentes ouvertures à la concurrence des réseaux de transports ;**
- **Diriger l'action d'une nouvelle force** : la brigade régionale de sûreté des transports d'Île-de-France Mobilités (BRT)

qui comprend aujourd'hui une centaine d'agents capables d'intervenir et d'être projetés partout en Île-de-France.

› Une nouvelle force : la brigade régionale de sûreté des transports (BRT)

Depuis juin 2024, les premiers agents de la nouvelle brigade régionale de sûreté des transports (BRT) sont positionnés sur les pôles de transports franciliens. Leur action est complémentaire de celle menée par les forces de l'ordre et les opérateurs de transport, et vise principalement à pacifier les emprises de transports. La BRT est ainsi déployée en complément des agents de sécurité privée des opérateurs notamment pour répondre à des besoins ponctuels de sûreté qui peuvent émerger sur le territoire de l'Île-de-France. C'est une présence dissuasive, mais aussi rassurante pour les usagers et agents des transports franciliens.

› Une meilleure coordination de la sûreté : le CCOS (Centre de coordination opérationnelle de sécurité)

Sous l'impulsion de la Présidente, le **centre de coordination opérationnelle de sécurité (CCOS) est financé par Île-de-France Mobilités à hauteur de 8,5 millions d'euros** et placé sous l'autorité du préfet de police. Inauguré en juillet 2022, ce centre joue un rôle important dans la coordination des actions de sûreté sur le réseau. Implanté au cœur de la Préfecture de Police, le CCOS réunit 7 jours/7 et 24h/24, des agents de la SNCF, de la RATP et de la police, afin de mieux organiser les missions de terrain et couvrir plus efficacement encore le réseau de transports. Le

CCOS fut ainsi en quelque sorte la « tour de contrôle » de la sûreté des transports franciliens lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Dans le cadre de l'ouverture progressive à la concurrence des lignes de transport du réseau de surface en Île-de-France, Île-de-France, en tant qu'autorité organisatrice des transports, renforce son rôle en matière de sûreté aux côtés des différents opérateurs.

À cet effet, un pôle de liaison opérationnelle fonctionnant 24h/24 et 7j/7, pour assurer une coordination efficace et continue des actions de sûreté avec la police nationale et l'ensemble des ac-

teurs de la sûreté dans les transports, intégrera le CCOS.

La création de ce pôle répond à plusieurs enjeux stratégiques :

- Garantir une coordination optimale entre Île-de-France Mobilités, les opérateurs de transport et les forces de sécurité intérieures
- Assurer une réactivité immédiate face aux incidents de sûreté
- Adapter les dispositifs de sécurité à l'ouverture du marché des transports à la concurrence

PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

- OBJECTIF 1 **Sensibiliser les jeunes Franciliennes et Franciliens à l'égalité entre les filles et les garçons tout au long de leur parcours éducatif**
- OBJECTIF 2 **Favoriser une orientation scolaire et professionnelle non stéréotypée, en encourageant la présence des filles dans les filières scientifiques, techniques et d'excellence**
- OBJECTIF 3 **Renforcer la mixité et l'égalité professionnelle dans tous les secteurs, notamment la formation, la culture, l'agriculture et l'apprentissage**
- OBJECTIF 4 **Soutenir l'entrepreneuriat féminin et l'accès des femmes au financement, à la formation et aux réseaux professionnels**
- OBJECTIF 5 **Promouvoir une économie francilienne inclusive et paritaire en intégrant l'égalité femmes-hommes dans les politiques économiques, industrielles et de l'économie sociale et solidaire**
- OBJECTIF 6 **Faciliter l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle par le développement de dispositifs de garde, de formation adaptée et d'aides ciblées aux femmes**

1. ÉDQUER À L'ÉGALITÉ

1.1 SENSIBILISER LES ÉLÈVES À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

› Le budget d'autonomie éducative francilien

La Région permet à tous les établissements scolaires de conduire des actions éducatives avec les lycéens et lycéennes, grâce au budget d'autonomie éducative francilien (BAEF). Parmi toutes les thématiques, **les lycées peuvent proposer des actions éducatives¹⁴ sur l'égalité entre les filles et les garçons**, dans la limite de 10 000 € pour les lycées publics et de 2 000 € pour les lycées privés. Le BAEF contribue ainsi à l'égalité F/H en soutenant des projets permettant de :

- Organiser des conférences pour sensibiliser les élèves de seconde,
- Accompagner les élèves dans leur réflexion sur les stéréotypes de sexe et les relations affectives et sexuelles,
- Lutter contre les discriminations sexistes à travers des ateliers de sensibilisations suivis de débats,
- Développer un projet ambassadeurs et ambassadrices de l'égalité au sein d'une classe de seconde permettant de suivre plusieurs actions de prévention et partager des ressources et outils.

Sur l'année scolaire 2024-2025, 10 319 élèves ont bénéficié d'actions sur l'égalité filles-garçons issus de 40 lycées franciliens pour un coût total des projets de 38 969 €.

› Programmes d'actions de sensibilisation citoyennes

Les lycées peuvent travailler **en partenariat avec des associations spécialisées** grâce aux programmes d'actions de sensibilisations citoyennes. L'égalité entre les filles et les garçons fait partie des thématiques proposées. Les actions soutenues doivent avoir pour objectif de :

- Identifier et déconstruire les stéréotypes sexistes,
- Sensibiliser sur l'histoire des femmes et les injustices subies,
- Lutter contre les violences faites aux filles en milieu scolaire,
- Renforcer l'éducation à la vie relationnelle et affective des filles et des garçons.

En 2024-2025, 6 627 élèves ont bénéficié d'actions sur l'égalité filles-garçons pour un coût total des projets de 309 393 €.



Accompagner les jeunes vers l'égalité et la citoyenneté

L'association **Femmes solidaires** est soutenue pour mener un programme qui coconstruit une culture de l'égalité, en partant de la parole des élèves. Ils échangent ensemble lors de débats sur les thématiques des VSS, sur la laïcité et la citoyenneté, sur les discriminations, les préjugés sexistes et assignations culturelles. Les jeunes sont ainsi accompagnés dans leur cheminement et dans leur réflexion sur les questions d'égalité F/H et sur les valeurs de la République.



1.2 PROMOUVOIR UNE ORIENTATION NON STÉRÉOTYPÉE

› Assurer la réussite scolaire des filles

Le **dispositif de soutien « Olympe »** vise à favoriser la réussite des filles dans les filières scientifiques et techniques. Il a plusieurs objectifs :

- Renforcer le soutien à la réussite scolaire des filles, notamment en milieu modeste en particulier dans les quartiers et villes populaires,
- Rétablir l'égalité entre filles et garçons dans les filières scientifiques, techniques et les parcours d'excellence,
- Renforcer l'accompagnement scolaire de lycéennes dans leur parcours vers les métiers ou formations scientifiques et technologiques, et plus généralement

des parcours d'excellence des quartiers relevant de la politique de la ville et des territoires ruraux.

Concrètement, les structures doivent proposer des actions sensibilisation, la mise en place d'ateliers, espaces de paroles et temps d'échanges, la création de supports favorisant le partage des bonnes pratiques et enfin, l'organisation de rencontres entre professionnelles et lycéennes.

Le montant total des subventions dédiées au dispositif Olympe s'élève à 198 000 € pour l'année scolaire 2024-2025. 5 041 élèves ont pu bénéficier de ces actions.

La Région organise également, en partenariat avec les trois rectorats franciliens, le programme des **« cordées de la réussite »**. Celui-ci permet, par le tutorat, le mentorat, les sorties culturelles, la découverte des métiers et des formations qui y mènent, d'ouvrir les choix et de favoriser la réussite des élèves dont le contexte socio-économique, culturel ou géographique constitue un frein à la poursuite d'études supérieures. Dans le cadre des actions permettant l'accompagnement à l'orientation, la promotion de la mixité femmes-hommes dans les champs de formation ou professionnels est éligible.

¹⁴ Sont éligibles les voyages scolaires, prestations, contribution à la création ou la réalisation d'événements et de supports pédagogiques, organisation de manifestations dédiées à la communauté scolaire, les visites et sorties pédagogiques, les frais de transport et voyage ainsi que les journées et séjours d'intégration.

› **Accompagner les filles vers les carrières scientifiques**

Le programme « **Parole de chercheuses et chercheurs** » est destiné à susciter des vocations scientifiques chez les lycéens, et notamment chez les lycéennes souvent moins nombreuses dans ces filières. Les chercheuses et chercheurs interviennent auprès des lycées pour faire découvrir la diversité des métiers de la recherche et des carrières scientifiques, qu'elles soient universitaires ou en entreprise. Ils présentent aux élèves leur parcours, la naissance de leur vocation, expliquent en quoi consiste leur métier, quelle est leur activité au quotidien, la méthodologie qu'ils mettent en œuvre, leur vision des enjeux de la recherche vis-à-vis de la société, etc. **Pour la période 2023-2025, 7 000 élèves ont bénéficié de ce programme, dont 52 % de lycéennes.**

› **Oriane, l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation**

L'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation « Oriane » propose des services et des solutions très concrètes dans le cadre d'une orientation scolaire et universitaire, une formation initiale ou professionnelle, une reconversion professionnelle ou encore un stage ou un emploi en Île-de-France. L'objectif est de garantir un meilleur accès à l'orientation et une insertion professionnelle pour tous les Franciliens et Franciliennes de tous les âges, notamment issus des quartiers prioritaires.



Soutenir l'ambition des lycéennes et leur accès aux secteurs d'avenir

Rev'elles vise à élargir les horizons des jeunes filles lycéennes en leur faisant découvrir une variété de secteurs et de métiers. L'objectif principal du programme soutenu par la Région est de favoriser l'ouverture d'esprit, de briser les barrières sociales et de renforcer le pouvoir d'action des participantes. En effet, les femmes issues des quartiers défavorisés sont souvent sous-représentées dans des domaines tels que le BTP, les sciences, le numérique, la culture, le luxe, la finance, entre autres.

Ces secteurs offrent pourtant des opportunités de carrière prometteuses et plein essor.



Le 8 mars 2025, Oriane a organisé dans les locaux de la Région, en partenariat avec l'association « Puissance de femmes », **l'événement « Paroles de Femmes » donnant la parole à toutes les femmes qui se battent dans leur quotidien**. 208 femmes des quartiers populaires sont venues échanger sur la résilience face aux parcours de vie difficiles, sur la place des femmes dans les quartiers et sur l'avenir de leurs enfants.

Par ailleurs, des événements sont organisés tout au long de l'année pour favoriser l'orientation des jeunes, notamment des filles issues des quartiers prioritaires tels que :

- **« Rencontres étudiants-lycéens Oriane »** : conférences étudiants-lycéens avec une intervention d'une polytechnicienne. Le but est d'encourager les jeunes, en particulier les filles issues des quartiers prioritaires, à s'orienter vers des parcours scientifiques et techniques.
- **« Journée du développement durable »** : vise à sensibiliser aux enjeux du développement durable et garantir la parité dans les témoignages métiers.
- **« Rencontres Métiers d'Oriane »** : vise à lutter contre les préjugés, notamment sexistes, et promouvoir la diversité dans l'accès aux métiers.

2. LUTTER CONTRE LES INEGALITES PROFESSIONNELLES

2.1 FAVORISER L'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À L'APPRENTISSAGE

La majorité des femmes bénéficiaires des dispositifs régionaux de soutien à la formation professionnelle et à l'apprentissage ont entre 26 et 44 ans. Plus de la moitié ont un niveau infra-bac et s'avèrent en plus grande précarité que les hommes ; elles sont plus nombreuses à être allocataires du RSA.

La plupart des formations financées par la Région atteint la mixité¹⁵ des stagiaires, mais la répartition par domaine de formation reste très genrée. Aussi, le **Programme régional de formation vers l'emploi (PRFE) 2022-2026** propose un parcours de formation pour insérer les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. En 2025, il a bénéficié à 58 % de femmes et 42 % d'hommes.

¹⁵ Un groupe est dit mixte lorsqu'il est composé d'au moins 40% de femmes ou 40% d'hommes.

Tableau 2 : Répartition sexuée des formations financées PRFE

	Hommes	Femmes
Transport-Logistique	77 %	23 %
Sanitaire et Social	17 %	83 %
Cadre de vie	69 %	31 %
Tertiaire administratif	14 %	86 %
Hôtellerie Restauration	35 %	65 %
Informatique - Numérique	69 %	31 %
Commerce Vente	47 %	53 %
Industrie	82 %	18 %
BTP	86 %	14 %
Communication	55 %	45 %
Agriculture	78 %	22 %
Electricité électronique	97 %	3 %
Sport Animation	67 %	33 %



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les représentations sexistes dans les filières professionnelles

Les stéréotypes sexistes influencent encore la répartition des rôles entre les femmes et les hommes dans la société et le monde du travail : les femmes sont aujourd'hui surreprésentées dans les secteurs de la santé, du social et de l'éducation. Ces métiers, associés à des compétences perçues comme « naturellement féminines », sont souvent moins reconnus socialement et moins rémunérés, ce qui entretient une inégalité structurelle entre les sexes sur le marché du travail.

Pour favoriser la mixité des filières, la Région travaille directement avec les organismes de formation pour élargir les choix professionnels des stagiaires en luttant contre les représentations stéréotypées des métiers. C'est le cas des dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi de faible niveau de qualification tels que **« Parcours d'entrée dans l'emploi (PEE) 2022-2025 »** ou encore **« Compétences de base professionnelles 2024-2027 »**.

Par ailleurs, les **Écoles de la deuxième chance (E2c)** sont également soutenues pour mener des actions directes en faveur de l'égalité F/H. Par exemple, l'E2c du Val-d'Oise a organisé en 2025 deux conférences pour sensibiliser les participants aux inégalités et freins systémiques dans le monde du travail. Dans ce cadre, quelques femmes issues des quartiers prioritaires ont été invitées à témoigner sur leur parcours professionnel et les obstacles rencontrés.

› **Soutien régional aux centres de formation et d'apprentissage**

En application de l'article L.6211-3 du Code du travail, la Région peut intervenir auprès des **organismes de formation dispensant des formations en apprentissage (OF-CFA) en majorant la prise en charge des contrats d'apprentissage** assurée par les opérateurs de compétences (OPCO). La majoration régionale a pour objectif d'accompagner le développement de l'apprentissage en Île-de-France en soutenant les OF-CFA qui concourent directement aux objectifs régionaux en

matière d'aménagement du territoire et de développement économique. La demande de majoration est examinée sur la base de plusieurs critères, parmi lesquels se trouve le taux de représentation des femmes apprenties, qui était inférieur à 50 % jusqu'en 2022.

Ainsi, la part des femmes apprenties dont le contrat a été majoré en 2024 est de 37 %. Aussi, 90 % des OF-CFA déclarent avoir mis en place des actions pour favoriser l'égalité F/H. Les actions les plus citées sont celles qui visent à favoriser le recrutement de femmes dans les formations dans lesquelles les hommes sont habituellement majoritaires, à travers des campagnes de promotion à destination des femmes, une mise en valeur des formatrices techniques, ou encore des formations du personnel aux modalités de recrutement non discriminatoires.

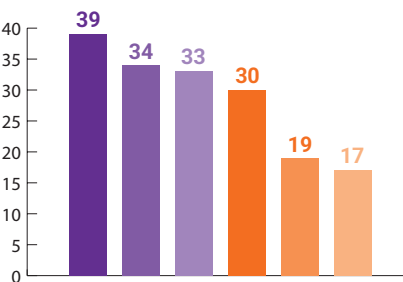


Figure 1 : Actions égalité des OF-CFA soutenues par la Région

- Campagne de promotion à destination des femmes
- Formation du personnel aux modalités de recrutement non discriminatoires
- Mise en valeur des formatrices techniques
- Autre
- Actions en lien avec des structures spécialisées en vue de la féminisation des emplois techniques
- Conception de modules pédagogiques

› Soutien régional aux apprenties

L'aide régionale pour l'apprentissage est un dispositif régional qui soutient les apprentis des premiers niveaux de formation lors de leur entrée en première année de contrat d'apprentissage. En effet, 7 apprentis sur 10 sont recrutés dans les mois qui suivent leur formation.

Cette aide permet de couvrir des dépenses variées (livres, fournitures, documentation professionnelle, frais de transport, hébergement, restauration...).

La part des apprenties femmes bénéficiaires de l'aide régionale s'élève à 44%.

2.2 RENFORCER LA MIXITÉ DES MÉTIERS

› Dans la culture

Malgré des progrès constatés ces dernières années, les œuvres réalisées par des femmes restent moins programmées que celles des hommes. Par exemple, durant la saison 2024-2025, la part des spectacles sur les scènes nationales dont la directrice artistique était une femme était de 34 % et pour les théâtres nationaux, seulement 32 % de femmes ont écrit leur spectacle parmi ceux programmés¹⁶.

Face à ce constat, la Région **accompagne les femmes artistes en les soutenant dans leur pratique pour les aider à dépasser le plafond de verre** encore particulièrement présent dans les métiers artistiques (manque de cheffes d'orchestre, de réalisatrices, de plasticiennes...). La création artistique féminine est ainsi soutenue à travers plusieurs dispositifs régionaux autour de différentes pratiques artistiques : cinéma, arts visuels, littérature, spectacle vivant, musique, mais aussi à travers l'éducation artistique et culturelle.



Faire avancer l'égalité par la culture

› **Cinéma** : le dispositif d'aide après réalisation soutient la diffusion en salle du film *Au bain des Dames*, à hauteur de 14 000 €. Le film vise à lutter contre l'âgisme et les stéréotypes liés au corps des femmes âgées, en abordant les thèmes de l'amour, du sexe, du corps qui change et de la liberté retrouvée de ces femmes.

› **Littérature** : le programme régional de résidences d'écrivains soutient, à hauteur de 2 000 €, la résidence d'écriture d'Adèle Tariat pour l'écriture de son roman à destination des 9-12 ans, qui abordera la question des stéréotypes sexistes.

› **Spectacle vivant** : le dispositif d'aides à la diffusion des œuvres dans le domaine du spectacle vivant soutient le spectacle « Seules face à lui », de la compagnie Viscérale, à hauteur de 10 000 €. La pièce vise à interroger la mémoire collective et les enjeux de genre et de violence autour d'un acte antiféministe majeur : la tuerie de l'École Polytechnique de Montréal (1989).

› **Éducation artistique et culturelle** : le dispositif Programme d'éducation artistique et culturelle permet d'accompagner la Scala dans un projet portant sur la thématique « Femmes, Scènes, Liberté » qui permet aux lycéens d'explorer la scène à travers la pratique théâtrale et le programme des professeurs de lettres et de sciences humaines. Ce projet a obtenu une aide de 20 000 €.

¹⁶ Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2025.

En 2025, la direction de la Culture a affecté un montant total de 1,34 million d'euros pour des projets œuvrant en faveur de l'égalité F/H. Les projets relevant du cinéma concentrent à eux seuls 556 000 €.

› Dans l'agriculture

Avec près de 80 % de sa surface recouverte d'espaces agricoles, forestiers et naturels, l'Île-de-France est un grand territoire rural. La Région soutient les filières bois et agricoles, et tout particulièrement ses exploitants et exploitantes. Or, les agricultrices sont encore sous-représentées

dans les instances (dans les syndicats, les coopératives, au Parlement...) et certaines continuent à travailler sans statut.

Aussi, le Pacte agricole souhaite encourager la féminisation du secteur et à visibiliser les agricultrices, permettant à l'agriculture francilienne de répondre aux enjeux environnementaux et économiques de demain. Grâce à un investissement de 30 millions d'euros d'aides à l'agriculture, la Région propose des actions ayant pour but :

- D'incarner la communication sur les métiers de l'agriculture par des « ambassadrices », notamment auprès des jeunes,
- De mettre les agricultrices en avant dans la valorisation des nouvelles marques de filières franciliennes,
- De créer des prix féminins pour les concours de labour ou les concours animaux,
- De participer au « service de remplacement » (dispositif professionnel) pour les jeunes mamans agricultrices ou celles qui s'engagent dans la représentation professionnelle.

3. FAVORISER L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE DES FRANCILIENNES

3.1 ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES

En tant que chef de file de l'action publique en matière de développement économique et d'innovation, la Région favorise l'entrepreneuriat des femmes pour répondre à un triple enjeu :

- Un **enjeu fondamental d'égalité et d'accès égal des femmes** aux ressources économiques,
- Un **enjeu de transformation sociale**, en faisant tomber les barrières mentales et matérielles qui freinent les ambitions des femmes,
- Un **enjeu de performance économique**, la diversité de genre étant source de compétitivité et de créativité.

› Le plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat des femmes

Le **plan d'action régional en faveur de l'entrepreneuriat des femmes** vise à améliorer la visibilité des actions régionales déjà menées, proposer de nouveaux engagements en faveur de l'entrepreneuriat des femmes et déployer de nouvelles mesures à fort impact. Pour répondre aux enjeux identifiés, le plan d'actions proposé s'organise autour de 3 axes :

- Ouvrir les possibles et agir sur les croyances limitantes,
- Mieux informer et accompagner les femmes dans leur parcours d'entrepreneuse,
- Faciliter l'accès au financement pour favoriser le développement des entreprises portées par des femmes.

Il s'inscrit dans les objectifs du **Contrat-Plan État-Région 2021-2027** qui intègre un volet dédié à l'égalité F/H, ainsi que ceux de la **stratégie IMPACT** en faveur de développement économique, de l'in-

novation et de l'internationalisation pour les années 2022-2028.

Parmi les nouvelles mesures adoptées ont été notamment réalisées les actions suivantes :

- Renforcement de la participation de la Région aux événements de l'entrepreneuriat féminin et leur donner de la visibilité à travers des événements tels que le Prix Créatrice d'Avenir et Entrepreneur Coaching Day.
- Soutien au développement d'entreprises portées par des femmes sur des projets spécifiques.
- Soutien aux incubateurs proposant une offre adaptée aux femmes.
- Lancement d'un réseau régional de mentorat permettant à des entrepreneuses en démarrage d'être accompagnées par des entrepreneuses chevronnées pouvant partager leur réseau et leur expérience, et favoriser la création de communautés.
- Mise en place d'une aide forfaitaire de 1 000 € pour les femmes ayant au moins un enfant à charge et qui sont

inscrites dans un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise d'Entrepreneur#Leader afin de réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat, et inciter les femmes à entreprendre en facilitant l'articulation vie privée-vie professionnelle.

- Création d'un club des entrepreneuses au sein de l'incubateur régional du PERQO.
- Atteindre la parité dans les jurys et comités d'investissement des fonds régionaux.

› Le pass Entrepreneur #Leader

L'Île-de-France joue un rôle majeur dans la création d'entreprises, se positionnant dans le peloton de tête des régions les plus dynamiques en volume d'Europe : elle est ainsi la première région de France avec 28 % des créations d'entreprises au niveau national. **En 2023, 296 730 entreprises ont été créées en Île-de-France, soit +2,4% par rapport à 2022.** Toutefois, les femmes ne représentent que 33,1 % des créateurs d'entreprises au niveau national (38,9 % au niveau francilien). Face



La création d'un réseau régional de mentorat pour entrepreneuses

Souvent porteuses de croyances limitantes, inconscientes ou involontaires, elles-mêmes alimentées par les représentations sociales, les entrepreneuses sont globalement plus isolées et peu informées. En autarcie sur le plan financier, elles méconnaissent l'offre d'accompagnement existante et sont souvent isolées sur le plan relationnel (moins d'une femme sur deux appartient à un réseau professionnel). Face à ce constat, la Région s'est engagée à mettre en place un réseau régional de mentorat afin de favoriser les échanges entre paires et rompre l'isolement des entrepreneuses.

Ce réseau vise à :

- Favoriser les échanges entre paires et sortir de l'isolement : créer des opportunités de partage et d'interaction pour les entrepreneuses, réduisant ainsi leur sentiment d'isolement,
- Impulser une dynamique de réseau et la création de communauté : établir une communauté active et solidaire d'entrepreneuses, encourageant l'entraide et les collaborations,
- Faire monter en compétences les entrepreneuses : améliorer les compétences professionnelles et

personnelles des entrepreneuses par le biais de mentorat ciblé.

Un premier bilan a été fait :

- 94% des participantes ont déclaré que le programme est pertinent ou très pertinent
- 92,5% des participantes ont jugé utiles ou très utiles les échanges en binôme
- 70% ont trouvé la durée du programme trop courte
- 82% recommanderaient le programme à d'autres entrepreneuses

Les éléments du programme ayant eu le plus d'impact sur leurs projets sont :

- Les rendez-vous en binômes
- Les temps forts collectifs
- L'esprit de promotion

Les compétences sur lesquelles elles déclarent avoir le plus progressé sont :

- La confiance dans leur posture de cheffe d'entreprise
- La prise de distance avec leurs sujets du quotidien
- La professionnalisation de leur démarche de cheffe d'entreprise
- La mise en réseau

à ce constat, la Région a décidé d'assurer la mixité parmi les bénéficiaires de ses dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises pour les demandeurs d'emploi et les personnes éloignées de l'emploi, la Région a mis en place une offre d'accompagnement ambitieuse à destination de tous les porteurs de projet. Le dispositif « Entrepreneur#Leader » se décline en trois phases : ante-crédation, financement et post-crédation. À ce titre, au moins 50 % des porteurs de projet accompagnés dans le cadre d'Entrepreneur#Leader doivent être des femmes. **Entre 2017 et 2024, la Région a ainsi mobilisé plus de 40 millions d'euros en faveur de plus de 60 000 créateurs**

d'entreprises. La parité est atteinte sur les phases ante-crédation et post-crédation, mais demeure légèrement inférieure sur la phase financement. En effet, malgré des résultats en progression, les femmes accèdent moins au financement car elles en demandent moins (pour éviter un risque d'endettement) ou sont plus refusées que les hommes.

En avril 2025, la Région a fait évoluer son programme d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en lançant les « **Pass Entrepreneur#Leader** ». Ce dispositif consiste en le versement d'une aide forfaitaire destinée à financer les accompagnements (conseils et expertises), mobilisée directement par les porteurs de projet franciliens. Dans ce nouveau modèle, le porteur de projet dépose lui-même sa demande auprès de

la Région et choisit librement sa structure d'accompagnement parmi une liste d'opérateurs labellisés en amont par la collectivité régionale. Ces opérateurs mettent en place des actions dédiées adaptées aux besoins des créatrices d'entreprises avec un accompagnement renforcé et des actions ciblées. Dans ce cadre, deux structures dédiées à l'entrepreneuriat féminin ont été labellisées pendant 3 ans :

- **WILLA** est un incubateur généraliste dédié aux femmes entrepreneuses qui œuvre pour accélérer la mixité dans l'entrepreneuriat et la tech par l'accompagnement, la formation et la sensibilisation aux enjeux de la mixité des métiers.
- **Empow'her** accompagne les femmes dans leurs actions entrepreneuriales pour renforcer la liberté et la capacité des femmes à entreprendre.

Enfin, afin de conforter sa position et promouvoir le dynamisme entrepreneurial, la Région souhaite rassembler, le temps d'un jour, un grand nombre de créateurs d'entreprises et de dirigeants confirmés franciliens dans une opération fédératrice qui doit faire converger les expériences et proposer une gamme de services autour de l'entrepreneuriat et du développement des entreprises. **L'Entrepreneur Coaching Day** s'est déroulé le 4 octobre 2025 au sein du Conseil régional. Dans un souci de parité et de valorisation des femmes entrepreneurs, **chaque séquence intègre au moins une intervenante et des sessions seront 100 % féminines** pour valoriser la diversité des points de vue et de garantir une juste représentation des femmes parmi les experts et les personnalités qui prendront la parole.

Le Perqo : l'incubateur de la Région Île-de-France

Initié par la Région et installé au cœur de ses locaux à Saint-Ouen-sur-Seine, le Perqo est un **incubateur dédié aux porteurs de projets à impact social et environnemental** visant à améliorer le quotidien des Franciliennes et des Franciliens. Il accompagne les entrepreneuses et entrepreneurs franciliens autour de trois thématiques à impact : le handicap et l'autonomie, la transition écologique et le sport.

Le Perqo veille à garantir la mixité parmi les porteurs de projet : **49 % des projets incubés sont portés au moins par une femme**. Par ailleurs, dans le cadre du plan d'action pour l'entrepreneuriat féminin, le Perqo a co-construit, avec des entrepreneuses et des partenaires, le « **Club des Entrepreneuses** ». Les piliers et le format d'animation de ce club répondent aux enjeux clés rencontrés par les femmes entrepreneuses, avec pour objectif de les accompagner dans le développement de leur projet.

Le Club s'articule autour de quatre axes stratégiques : l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, l'accès au financement, le développement du réseau et la confiance en soi.

Les rencontres prennent la forme d'ateliers et de déjeuners mensuels organisés au Perqo, complétés par des invitations à des événements de networking. Ces actions favorisent des rencontres inspirantes et le renforcement du réseau.

Depuis sa création, le Club a organisé quatorze déjeuners thématiques réunissant des personnalités inspirantes de l'écosystème entrepreneurial. Le Club des Entrepreneuses du Perqo s'impose ainsi comme un espace unique de partage et de soutien, permettant aux entrepreneuses de renforcer leur posture de dirigeantes et d'accélérer leur développement grâce à une dynamique de sororité et d'entraide.

La création d'un fonds « FemTech Île-de-France »

À l'occasion du salon Viva Technology 2025, la Région a réaffirmé son rôle de leader européen de l'innovation en mettant en avant des start-up qu'elle soutient, et en dévoilant des nouveautés ambitieuses autour de l'intelligence artificielle. À commencer par le fonds « FemTech Île-de-France », une première en Europe pour soutenir l'innovation en santé féminine.

Ce fonds a pour objectif de **structurer et soutenir l'écosystème des start-ups spécialisées dans la santé des femmes**, un domaine encore sous-financé en France par rapport à d'autres pays européens. Doté d'une enveloppe de 5 millions d'euros au départ, il permettra de



Gyneika : une approche naturelle pour le bien-être des femmes

Gyneika est une marque française dédiée au bien-être des femmes à travers la micronutrition, incubée au Perqo. Elle propose des compléments alimentaires naturels, conçus en collaboration avec des experts de santé. Ses formules visent à apaiser les douleurs menstruelles, améliorer la digestion et accompagner l'équilibre hormonal. Engagée pour une meilleure prise en charge des troubles féminins, la marque accompagne notamment les femmes touchées par l'endométriose.

Gyneika

renforcer la compétitivité des entreprises franciliennes dans ce secteur émergent et stratégique.

Conçu avec l'Alliance FemTech France, qui fédère plus de 80 start-up du secteur, ce fonds ambitionne de **faire émerger une dizaine d'entreprises innovantes qui combinent intelligence artificielle, biotechnologies et des dispositifs médicaux**.

4 priorités de santé ont été identifiées :

- **L'endométriose** : qui touche 1 femme sur 10, mais reste diagnostiquée avec un retard de 7 à 9 ans.
- **La fertilité** : avec le développement d'outils prédictifs et de parcours FIV personnalisés pour les 3 millions de couples européens confrontés à une infertilité inexpliquée.
- **La ménopause** : en soutenant les capteurs et applications de suivi hormonal, alors que 80 % des femmes jugent leurs symptômes mal pris en charge.
- **La cardiologie féminine** : alors que les maladies cardiovasculaires demeurent la première cause de mortalité chez les femmes en France.

Avec FemTech Île-de-France, la Région

affirme une double ambition : soutenir les femmes dans leur parcours de santé et positionner l'Île-de-France à l'avant-garde de l'innovation médicale au féminin.

Le programme « PÉPITE Start'up »

La Région s'appuie sur les pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PÉPITE) afin d'accompagner dans leurs parcours de création d'entreprise les étudiantes et étudiants qui ont obtenu le Statut National d'Étudiant Entrepreneur, depuis la sensibilisation à la création et à la formation à l'entrepreneuriat. Dans le cadre de ses programmes spécifiques la Région accorde une attention particulière aux projets portés par des étudiantes, en tenant compte de cette priorité lors de la sélection des projets. Ainsi, « PÉPITE » est constitué de 3 temps forts :

- **Programme Pépité Start'up** : accompagne et accélère sur 6 mois les projets d'étudiantes et étudiants entrepreneurs issus des 8 PÉPITE franciliens. La 15^e promotion a pu accompagner 60 % de projets portés par des femmes. À noter que sur ce programme le taux de survie des projets portés par des femmes est supérieur à celui des hommes.
- **Prix Pépité Île-de-France** : valorise les meilleurs projets de création d'entreprises des étudiantes et étudiants issus des PÉPITE franciliens. 43 % de projets portés par des femmes ont été retenus.
- **RDV experts Région x Pépité** : ce sont des rendez-vous individuels en ligne par les agents de la Région auprès des porteurs de projets issus des Pépites permettant des conseils adaptés, des mises en relations et des informations sur les dispositifs Région adéquats. 51 % des start-up participantes étaient portées par des femmes.
- **Fonds Région x Pépité** : il permet de financer des prestations techniques, rédaction de statuts, développement d'un site web... pour répondre aux besoins en financement des étudiants entrepreneurs. Parmi les 50 projets lauréats, 35 % étaient portés par des femmes.

Enfin, la Région veille à mettre en avant des étudiantes entrepreneuses lors d'événements clé. En 2025, la Région a organisé une session valorisant 3 pro-

filles d'étudiantes entrepreneures sur son stand à Vivatech. Durant ces 4 jours, plus de 50 % des projets représentés étaient portés par des femmes.

› **Les dispositifs d'aides aux entreprises**

Les dispositifs PM'up et TP'up visent à soutenir des projets de modernisation industrielle, de réorientation du modèle économique, d'internationalisation, de transformation numérique et de transition écologique, porteurs de croissance et de créations d'emplois. Les projets ciblés relèvent des filières et technologies stratégiques pour l'Île-de-France et participent aux enjeux de transition digitale et environnementale du territoire. **En 2024, 38 % des entreprises lauréates de TP'up sont dirigées par une femme** (contre 30 % l'année précédente) ; **c'était 18 % pour les entreprises lauréates de PM'up** (chiffre stable par rapport à l'année précédente).

Quelques axes d'amélioration ont été identifiés pour améliorer la parité au sein des bénéficiaires de ces aides :

- Favoriser l'accès au capital investissement et au financement.
- Encourager la création de réseaux femmes dirigeantes.
- Sensibiliser les entreprises à la parité et à l'égalité salariale.
- Encourager la parité dans l'équipe dirigeante.
- Élaborer un guide de recommandations et bonnes pratiques en matière de parité.
- Instaurer un index de parité et d'égalité pour les entreprises instruites.

Dans le cadre de sa stratégie « Impact 2028 », la Région s'engage dans la défense de la souveraineté industrielle en renforçant son soutien à une industrie circulaire et décarbonée, porteuse d'innovations et créatrice d'emplois. Le programme **PM'up Jeunes pousses industrielles** soutient les projets d'implantation d'une première usine tournée vers la décarbonation, l'efficacité énergétique et la circularité des processus de production. **En 2024, 75 % entreprises bénéficiaires comptaient au moins une femme dans l'équipe dirigeante.**

Par ailleurs, la Région et Bpifrance soutiennent les entreprises qui portent un projet d'innovation présentant des retombées crédibles pour le territoire à travers le dispositif **Innov'up**. Les projets ciblés relèvent des filières et technologies stratégiques pour l'Île-de-France et participent aux enjeux de transformation sociale et environnementale du territoire. Parmi les entreprises soutenues, **22 % comptent au moins une femme dans leur direction ou parmi leurs associés** - contre 10 % de femmes dirigeantes bénéficiaires en 2023 - mettant en avant la place croissante des femmes dans l'entrepreneuriat innovant.

› **L'économie sociale et solidaire**

Le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) affirme dans son rapport triennal 2021-2024 que même si « *l'économie sociale et solidaire (ESS) est une économie fortement féminisée (68 % de salariées), elle n'échappe pas aux mécanismes de non-mixité, de ségrégation ou encore de plafond de verre présents sur l'ensemble du marché du travail. Les femmes sont surreprésentées dans les métiers du care (prendre soin, accompagner)* »¹⁷.

La Région souhaite ainsi mobiliser et inciter les entreprises lauréates des aides régionales à la mise en place de pratiques écologiques et sociales, en développant un parcours d'engagement de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), dont la première étape constitue la signature d'une **Charte francilienne pour l'engagement citoyen des entreprises**. Cette charte incite les TPE et PME à améliorer leur impact écologique et social à travers un référentiel RSE régional de 12 actions réparties sur 4 axes : transition écologique, égalité F/H, inclusion des personnes éloignées de l'emploi et développement de l'ESS.

L'axe 2 s'intitule « **agir pour l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes** » et se décline en 3 actions :

- Sensibiliser et former les collaborateurs, notamment les managers, aux

stéréotypes et aux discriminations professionnelles.

- Réaliser un diagnostic égalité professionnelle pour mesurer les écarts de situation entre les femmes et les hommes (écart de rémunération, de progression et de poste).
- Formuler un plan d'action pour améliorer les conditions de travail des femmes à travers notamment la mise en place d'une démarche de labélisation.

À la suite de l'adoption de la charte, une enquête a été menée en septembre 2024 auprès des 128 TPE et PME signataires. Sur 128 entreprises, 46 y ont répondu :

- 98 % des répondants ont pris connaissance de la charte au moment de l'inscription.
- 93 % des répondants savent qu'ils doivent mettre en place des actions RSE pour répondre à leurs obligations vis-à-vis de la Région.
- 89 % ont initié des actions RSE depuis qu'ils ont signé la charte et bénéficié d'un financement régional. Ce sont majoritairement des actions tournées en faveur de l'environnement qui ont été mises en place par les entreprises, suivi des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire, et quasi ex-aequo l'égalité femmes-hommes et l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi.

Quelques axes d'amélioration ont été identifiés pour renforcer l'impact de la charte :

- Créer des temps d'échange et de sensibilisation pour les entreprises à la parité et à l'égalité salariale.
- Élaborer un guide de recommandations et bonnes pratiques en matière d'égalité F/H.
- Instaurer un index de parité et d'égalité en amont (et non en aval).

Par ailleurs, la Région soutient directement des structures de l'ESS à travers deux fonds d'investissement, **InvESS Île-de-France Développement et InvESS Île-de-France Amorçage**. Ce dernier est le premier fonds d'investissement régional destiné à financer les

futurs leaders franciliens de l'impact et de l'ESS en phase d'amorçage. Bien que certaines entreprises soutenues soient fondées exclusivement par des hommes, d'autres sont particulièrement exemplaires en la matière. Par exemple, l'entreprise « Making Waves » atteint la parité parfaite dans toutes les instances

(équipe fondatrice, comité de direction, conseil d'administration). Aussi, INCO Ventures, le prestataire qui gère le fonds, est particulièrement impliqué :

- Il a créé un groupe de travail interne sur le sujet de la parité et est signataire de la Charte Parité France Invest x Sista.

- Il aborde systématiquement le sujet lors de l'analyse des dossiers.
- Il organise des sessions et produit des ressources pour aider les entreprises à progresser.

3.2 GARANTIR L'ARTICULATION DES TEMPS DE VIE PROFESSIONNELLE ET PRIVÉE

Le soutien aux initiatives permettant l'articulation des temps de vie est une composante essentielle de l'égalité professionnelle, surtout pour les femmes éloignées de l'emploi, victimes de violences et les familles monoparentales (composées en grande majorité de femmes avec leurs enfants). Le soutien aux modes de garde innovants a été confirmé et réaffirmé au sein des politiques mises en œuvre par la Direction Région Solidaire.

› **Favoriser l'accès à la formation professionnelle aux femmes en temps partiel**



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le temps partiel, un facteur d'inégalités persistantes entre les femmes et les hommes

Les femmes occupent plus fréquemment des emplois à temps partiel que les hommes. En effet, 27 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel, contre 7,8 % des hommes.

Ce mode d'emploi peut être choisi ou subi, mais les motifs diffèrent selon le sexe. Les femmes évoquent principalement des raisons familiales, tandis que les hommes citent davantage des problèmes de santé.

La maternité constitue encore aujourd'hui un point de bascule majeur dans la carrière des femmes. Les stéréotypes sexistes continuent d'influencer la répartition des rôles : les femmes assument plus souvent la charge des enfants, considérée comme relevant en premier lieu de la mère.

Les dispositifs d'accès à la formation professionnelle accueillant majoritairement des femmes sont ceux organisés à temps partiel. C'est notamment le cas du programme « **Compétences de base professionnelles** », qui favorise l'insertion des demandeurs d'emploi faiblement qualifiés, ou encore de la formation « **Anglais à visée professionnelle (2024-2027)** », dont 74 % des participants sont des femmes.

Ce format de formation facilite ainsi la participation des femmes à des parcours qualifiants. Il peut également être complété par des dispositifs de soutien, tels qu'une aide à la garde d'enfants, à l'image de celle proposée dans le cadre de l'aide à l'entrepreneuriat féminin.

› **L'aide forfaitaire pour les entrepreneuses**

Les Franciliennes ayant au moins un enfant de moins de 12 ans à charge et qui sont inscrites dans un parcours d'accompagnement à la création d'entreprise d'Entrepreneur#Leader pourront prétendre à **une aide forfaitaire de 1 000 €**. Celle-ci sera de **2 000 € pour les femmes ayant un enfant de moins de 18 ans en situation de handicap**. Cette mesure permet, de façon concrète, de réduire les inégalités d'accès à l'entrepreneuriat pour toutes et d'inciter les femmes à entreprendre en facilitant l'articulation vie privée-vie professionnelle.

En 2025, 136 entrepreneuses ont bénéficié de cette aide pour un montant de 145 000 €.

› **La politique régionale d'intervention en matière de petite enfance**

L'amplification du nombre de berceaux est un levier essentiel pour permettre le retour sur le marché du travail des femmes. La Région intervient là où l'offre de berceaux est la plus faible.

Depuis 2017, **plus de 7 millions d'euros ont été investis au bénéfice de 63 projets de construction ou de rénovation** de crèches, maisons d'assistantes maternelles, qui toutes présentent de fort caractère d'innovation : dimension écologique forte, crèches situées en gare, dispositifs itinérants au profit de publics très fragiles, etc. Grâce à ce soutien sur les deux volets du dispositif, **1 072 berceaux ont ainsi été créés**, en se concentrant sur les zones les plus carencées du territoire, et 465 berceaux ont été rénovés. En considérant qu'un berceau bénéficie à l'enfant et à ses deux parents, ce dispositif a pu soutenir 11 824 franciliens.

En 2025, la Région Île-de-France a porté son soutien à deux projets à hauteur de 220 000 €. 28 places ont été créées pour les enfants ayant des parents en insertion professionnelle, ainsi qu'un espace dédié à l'accompagnement à la parentalité de personnes atteintes du VIH et 32 places ont été rénovées.

¹⁷ CSESS, L'égalité femmes-hommes dans l'ESS – Rapport triennal 2021-2024.

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES FRANCILIENNES

- OBJECTIF 1 **Renforcer la diffusion et l'accès aux ressources régionales de formation et de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes**
- OBJECTIF 2 **Prévenir et combattre toutes les formes de violences sexistes, sexuelles et cyberviolences de genre**
- OBJECTIF 3 **Soutenir et accompagner les acteurs franciliens engagés pour l'égalité entre les femmes et les hommes**
- OBJECTIF 4 **Garantir le droit à la santé, à la contraception et à la vie sexuelle et reproductive des femmes sur tout le territoire**
- OBJECTIF 5 **Développer la pratique sportive féminine et promouvoir la parité dans la gouvernance du sport**
- OBJECTIF 6 **Lutter contre la précarité des femmes en favorisant l'accès à l'emploi, à la santé et aux protections menstruelles**

1. LE CENTRE HUBERTINE AUCLERT

Le Centre Hubertine Auclert (CHA), organisme associé de la Région Île-de-France créé en 2009 et présidé par Madame Charlotte BAELDE, est le centre de ressources francilien pour l'égalité F/H. Il œuvre sur 4 champs d'action :

- Une plateforme de ressources et d'échanges.
- Un réseau d'acteurs et actrices franciliennes.
- La promotion de l'éducation à l'égalité.
- La lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes.

La Région a renouvelé avec le CHA une convention triennale d'objectifs et de moyens 2024-2026, posant le cadre de la relation partenariale ainsi qu'un soutien financier pour 2025 de 900 000 € et la mise à disposition de locaux.



Quelques temps forts de l'année 2025

- **Rencontres des territoires (12 février – 9 avril) :** La Présidente du Centre et les équipes se sont rendues dans l'ensemble des départements franciliens pour présenter aux collectivités les ressources, formations et outils méthodologiques disponibles afin de les accompagner dans leurs politiques publiques pour l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les violences faites aux femmes.
- **Journée des référentes et référents Égalité filles-garçons et lutte contre les LGBTphobies (13 février) :** 3^e édition de la journée dédiée aux référentes et référents des établissements scolaires franciliens, organisée en partenariat avec les rectorats de Créteil, Paris et Versailles. Plus de 250 professionnels ont participé à des échanges entre recherche et pratiques de terrain.
- **Regards croisés franco-qubécois (4 mars) :** Accueil d'une délégation québécoise de jeunes professionnels engagés contre les violences sexistes et sexuelles, dans le cadre d'une semaine d'échanges organisée par l'Office franco-qubécois pour la jeunesse.
- **Rencontre avec Maria Florencia ZERDA – Prix Simone Veil 2025 (14 mai) :** Échanges avec une représentante du collectif argentin Gentic (Organización Género y TIC), lauréat 2025 du Prix Simone Veil pour l'égalité femmes-hommes. Le collectif est à l'origine de la loi Olimpia (2023) reconnaissant les violences numériques à l'égard des femmes en Argentine.
- **Rencontre des Observatoires territoriaux des violences faites aux femmes (2 juin) :** Participation à la rencontre biannuelle organisée par la Miprof, réunissant les Observatoires territoriaux des violences faites aux femmes.
- **Participation au festival Solidays (27 – 29 juin) :** Tenue d'un stand de sensibilisation sur les (cyber) violences à destination du grand public.
- **1^{ère} rencontre "Pitch-moi ton association" (3 juillet) :** Journée d'échanges permettant aux associations membres du Centre de mieux se connaître.
- **Journée d'échanges entre associations féministes membres du Centre,** visant à favoriser la connaissance mutuelle, le partage d'actions et l'émergence de collaborations concrètes.
- **Projet pour l'égalité dans les temps périscolaires (printemps – automne) :** Déploiement d'actions de formation et d'accompagnement des équipes périscolaires, financé par l'INJEP. En 2025, les structures de Bagnole, Villejuif et Ivry-sur-Seine ont bénéficié d'un accompagnement complet (équipes de direction, personnes ressources et équipes de terrain).
- **Forum annuel du Service des droits des femmes et de l'égalité (17 septembre) :** Participation à la journée d'accueil des nouvelles et nouveaux délégués départementaux, en métropole et outre-mer.
- **Accueil de la délégation égalité de l'Association des Régions de France (5 novembre)**
- **Nouvelle campagne de prévention : "Génant ? Surtout violent ! (6 novembre) :** Campagne de sensibilisation aux (cyber) violences de genre chez les jeunes.

1.1. DIFFUSER DES OUTILS ET RESSOURCES AUPRÈS DE TOUS LES PUBLICS

› Distribution des ressources aux professionnels et aux collectivités

Chaque année, le Centre Hubertine Auclert diffuse plusieurs dizaines de milliers de ressources : rapports, études, campagnes de sensibilisation et outils pédagogiques.

En 2025, **plus de 2 200 kits de sensibilisation et 82 000 supports** (affiches, brochures, jeux, etc.) auront été distribués, ainsi que 260 000 violentomètres, dont 70 000 dans les établissements scolaires.

Le Centre met également à disposition 21 expositions, totalisant plus de 200 prêts en 2025.

› Les partenaires

Parmi les partenaires institutionnels du Centre, outre la Région Île-de-France, figurent : le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, et sa délégation régionale, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'Institut national de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP), le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.



Formation du réseau égalité de la Région

Le Centre Hubertine Auclert a animé les 20 juin et 11 septembre une formation pour les référentes et référents égalité des services de la Région afin de leur donner des outils pour convaincre et embarquer leurs collègues dans l'élaboration de politiques publiques en faveur de l'égalité. Au total, 24 personnes ont été formées en 2025.

1.2. AGIR POUR L'ÉGALITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Le Centre Hubertine Auclert œuvre à la diffusion d'une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes en Île-de-France, en s'appuyant sur son expertise, la formation, la sensibilisation et le renforcement d'un réseau francilien dédié. Ses actions s'articulent autour de :

- **Trois axes** : éducation à l'égalité, accompagnement des collectivités à travers les Territoires franciliens pour l'égalité (TFE), et accompagnement des associations et syndicats,
- **Quatre publics cibles** : personnels de l'éducation, élus, agents des collectivités et acteurs associatifs.

› Échanges, webinaires et formations

Le Centre a organisé tout au long de l'année :

- Des **temps d'échanges de pratiques** pour les formateurs académiques, personnels périscolaires, collectivités et associations,
- Une **série de webinaires** sur le développement associatif (collecte de fonds, mobilisation des bénévoles) et l'éducation à l'égalité (interventions auprès des jeunes, gestion des difficultés),

- **Dix-huit journées de formation** pour les professionnels du réseau, portant sur l'évaluation de l'impact associatif, les violences sexistes et sexuelles, les stéréotypes, les cyberviolences et les LGBTphobies,
- **Huit journées dédiées aux collectivités** sur les politiques locales d'égalité, les violences faites aux femmes, et l'égalité dans les espaces publics et au travail.

› Production d'outils et accompagnement

- Actualisation du **Mémento « Mettre en place des actions pour favoriser l'égalité filles-garçons et lutter contre le sexisme et les LGBTphobies »**, à destination des chefs d'établissement,
- Lancement d'un groupe de travail pour élaborer une **grille d'analyse des représentations sexistes** des albums jeunesse et contenus audiovisuels,
- **Création de malles de ressources** : bibliographies 0-10 ans, lutte contre les LGBTphobies, aménagements égalitaires des espaces publics.



Projet « Former et accompagner pour plus d'égalité entre les filles et les garçons dans et via les pratiques des professionnelles et professionnels de la petite enfance, enfance et jeunesse en Île-de-France »

Ce projet pour lequel le Centre Hubertine Auclert a été lauréat en 2024 d'un appel à projets national de l'INJEP a pour objectif de permettre aux équipes éducatives des collectivités territoriales de prendre en compte les biais de genre dans leurs pratiques éducatives, et de développer des pro-

jets sur ce thème pour agir auprès des enfants de 0 à 18 ans grâce à des formations, sensibilisations, temps d'échanges de pratiques, et un accompagnement personnalisé.

À date, 6 collectivités sont accompagnées pour une durée de 1 ou 3 ans.

1.3. LUTTER CONTRE LES VIOLENCES DE GENRE AVEC L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF) mène trois missions principales :

1. **Renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes ;**
2. **Améliorer la protection et l'accompagnement des victimes ;**
3. **Sensibiliser et promouvoir les outils existants.**

› Accompagnement des professionnels

L'Observatoire publie une newsletter annuelle et propose des webinaires et temps d'échanges sur :

- Les violences au sein du couple (22 mai) ;
- Le contrôle coercitif et le syndrome d'aliénation parentale ;
- Les (cyber) violences de genre à l'école.

Des ressources sont mises à disposition des collectivités : actualisation du kit d'action, création d'une malle de ressources, publication d'une Lettre d'Hubertine aux Territoires, et organisation de trois temps d'échanges (16 septembre, 14 octobre, 11 décembre) sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

› Partenariats et formations

L'Observatoire collabore avec :

- Le concours national « Non au harcèlement » du ministère de l'Éducation nationale ;
- Le CNFPT, pour des webinaires de formation des agents territoriaux (7 octobre) ;
- Le CIG Petite Couronne, sur la prévention des violences sexistes au travail (18 novembre).



La formation des forces de sécurité franciliennes à l'accueil des femmes victimes de violences conjugales

En 2020, le conseil régional d'Île-de-France a voté, pour la première fois en France, un budget spécifique pour la mise en place d'un projet de formation en direction des forces de sécurité sur le territoire francilien. Reconduit en 2022, 2023 et 2024, ce projet s'est transformé en un programme annuel, déployé par 25 associations spécialisées partenaires réparties sur l'ensemble des 8 départements franciliens. En 2025, 45 formations ont pu être déployées auprès d'agentes et agents de polices municipales et de 5 gendarmeries.

Le rapport-bilan de l'édition 2024 a été publié courant 2025.

2. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ACTEURS DE L'ÉGALITÉ

2.1. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES SUR TOUT LE TERRITOIRE FRANCILIEN

› Dispositif régional de soutien à l'égalité femmes-hommes

La Région ambitionne de soutenir des actions efficaces et innovantes de lutte contre les inégalités F/H. Celles-ci peuvent relever de discriminations directes ou indirectes, mais également de représentations sexistes liées aux stéréotypes. **Le présent dispositif a pour objectif de promouvoir l'égalité F/H sur l'ensemble du territoire francilien.** Les femmes rurales restant encore plus fortement victimes d'inégalités, une attention particulière est accordée aux projets portant sur les territoires ruraux.

En 2025, un montant total de 92 000 € a été attribué en faveur de 6 structures associatives.



Un partenariat régional pour l'inclusion des filles dans les métiers du numérique

La Région Île-de-France réaffirme en 2025 son soutien à l'association **Becomtech**. Ce partenariat s'articule autour de 3 axes :

- La lutte contre les discriminations subies par les filles sur l'accès aux métiers du numérique, via le programme « Jump in tech ».
- La promotion d'une orientation non-stéréotypée élargissant les perspectives professionnelles des filles.
- L'inclusion des filles habitant les territoires ruraux et périurbains, dans un objectif d'égalité des chances.

Des indicateurs d'évaluation de ce partenariat ont été mis en place. Les axes sont ainsi évalués au regard de leurs objectifs, à savoir lutter contre les discriminations subies par les filles dans l'accès aux métiers du numérique (axe 1), élargir les perspectives d'orientation des filles vers les filières du numérique (axe 2) et développer l'inclusivité des programmes en direction des filles habitant les quartiers prioritaires de la politique la ville (QPV), les REP+ et les zones rurales (axe 3). Au total, plus de 1 500 filles ont bénéficié de ces actions.



› **Accroître la visibilité des femmes à l'international : diffuser la parole de femmes tananariviennes**

La Région Île-de-France et la Commune urbaine d'Antananarivo entretiennent depuis 1990 un partenariat solide, l'un des plus anciens de la Région. C'est dans ce cadre qu'a été conçu le **projet « À voix haute ! Paroles de femmes »**, lauréat de l'appel à projets « Égalité » en 2022 et financé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

À travers le projet « À voix haute ! Paroles de femmes », la Région valorise la parole des femmes tananariviennes, partage l'expertise francilienne sur les droits des femmes et renforce le rôle de la Commune urbaine d'Antananarivo dans la promotion de l'égalité. Le projet a favorisé le dialogue

entre société civile et autorités malgaches sur des thèmes majeurs : plafond de verre, violences faites aux femmes, contraception et éducation à la sexualité.

Deux séries de podcasts, produites par **Studio Sifaka**, ont vu le jour : « *Paroles d'elles* », portraits de huit femmes inspirantes, et « *11 femmes dans l'histoire de Madagascar* », hommage à des figures féminines marquantes. Diffusés sur 55 radios et sur YouTube, ces contenus ont rencontré un large public.

Une formation, menée en février 2025 par **PRX-Madagascar** et **Studio Sifaka**, a permis à seize jeunes femmes journalistes de se former au podcast et aux enjeux de genre. Le concours « **Jeunes Talents du Podcast** » a récompensé un épisode sur le partage des tâches domestiques.

Le **festival « À Voix Haute ! Vehivavy Mitafa »**, organisé du 12 au 16 mars 2025 à Antananarivo, a réuni institutions et associations autour d'expositions, conférences, ateliers et actions de santé, sensibilisant largement aux droits des femmes.

En octobre, la Commune urbaine d'Antananarivo a étendu la campagne « **Octobre Rose** » à l'ensemble des questions de santé féminine, avec dépistages, consultations et distributions de produits d'hygiène.

Enfin, une **restitution du projet** a eu lieu le 20 novembre au siège de la Région, sous forme d'écoute des podcasts et de table ronde sur la place des femmes dans la société, croisant les regards entre Madagascar et la France.

2.2. GARANTIR L'ACCÈS DES FEMMES À LA SANTÉ

Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans l'accès à la santé, les ressources disponibles pour la santé sexuelle et reproductive, ainsi que dans la recherche et le financement dédiés aux maladies spécifiques aux femmes telles que le cancer du sein ou encore l'endométriose. La Région affirme son engagement dans la lutte contre ces inégalités et promeut l'accès aux soins complets et égaux pour toutes et tous.

› **Accompagnement des personnes en grande vulnérabilité**

La Région lutte contre les inégalités sociales et territoriales liées à la survenue de pathologies engendrant de grandes vulnérabilités. Le dispositif vise à soutenir

les actions de formation de bénévoles, favoriser l'information et l'accès aux soins palliatifs, accompagner les patients après leurs traitements contre un cancer et soutenir les actions de sensibilisation, dépistage et prise en charge des malades de drépanocytose. Afin de lutter contre

les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'accès à la santé, le dispositif soutient notamment les **actions de sensibilisation aux cancers gynécologiques, et d'accompagnement, de bien-être et de médecine intégrative liés à ces pathologies**.



Mobilisation régionale autour du Triathlon des Roses pour la lutte contre le cancer du sein

La Région a soutenu le Triathlon des Roses 2025 organisé par la **Fondation ARC pour la recherche** chaque année depuis 2014 dans plusieurs régions françaises dont l'Île-de-France. Événement sportif et solidaire dédié à la recherche sur les cancers du sein, il vise :

- La promotion d'une pratique sportive régulière comme facteur de prévention de survenue des cancers et de maintien en santé des personnes en rémission ou guéries d'un cancer.

- La sensibilisation aux enjeux de la recherche sur les cancers du sein.
- La levée de fonds pour la recherche sur les cancers du sein : les fonds collectés serviront à soutenir plusieurs projets de recherche sur la biologie des cancers agressifs et résistants aux traitements (axe de la stratégie décennale de lutte contre le cancer).

Près de 2 500 personnes ont participé au triathlon en 2025.



› **La défense du libre-choix**

Le droit de disposer de son propre corps est une des composantes de la stratégie régionale, notamment au travers de l'aide aux centres de planification-contraception. **La politique de renforcement de l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sur le territoire est un axe fort de cette stratégie.** La Région soutient sans distinction les centres IVG, les centres de santé et les structures hospitalières à l'acquisition d'échographes.

Elle peut subventionner les dépenses d'investissement qui se rapportent à l'extension, la restructuration et l'équipement de ces établissements. **65 échographes ont été financés depuis 2016 pour un montant d'1,9 million d'euros.** Ils permettent de fluidifier le parcours des femmes et de leur éviter notamment de se rendre dans des centres de radiologie privés avec parfois des délais de rendez-vous trop longs. Parallèlement, la Région apporte une aide à des projets visant l'éducation à la vie affective et sexuelle et l'accès à la contraception.

La Région soutient également des associations œuvrant pour le droit à l'IVG et apporte son soutien aux projets visant à prévenir et/ou accompagner les grossesses précoces, faciliter l'accès à la contraception et l'IVG et promouvoir la santé sexuelle. Ces actions doivent permettre aux femmes, et en particulier aux personnes vulnérables, d'être prises en charge pour tout acte en lien avec la régulation des naissances (contraception ou IVG).

Par ailleurs, le Contrat de Plan État-Région 2021-2027 prévoit la création d'un **institut dédié à la santé des femmes, l'Institut Tarnier**, au sein d'un lieu unique regroupant forces de recherches, de soin et de formation à horizon 2030. Celui-ci regroupe les deux écoles de sages-femmes Saint-Antoine et Baudelocque et plusieurs centres de recherche et équipes cliniques. Il vise l'amélioration de la prise en charge des femmes enceintes en situation de précarité, le dépistage systématique de la dépression périnatale, une réflexion interdisciplinaire sur l'IVG ou encore la lutte contre les

biais sexistes. L'institut hébergera des équipes de recherche et des structures de recherche. Il participera à l'amélioration des soins en proposant des lieux dédiés à l'éducation thérapeutique ainsi qu'un centre de télémedecine. L'institut proposera un espace patient unique, où différentes associations pourront disposer d'une permanence. Une chaire Santé de la Femme sera créée.



Renforcer l'action du Planning Familial en Île-de-France

La Région soutient le **Mouvement Français du Planning Familial (MFPF)** dans le cadre d'une convention de partenariat afin de répondre aux missions suivantes :

- Promouvoir l'accès à la santé sexuelle, la contraception et l'IVG
- Lutter contre tous types de violences et en particulier celles faites aux femmes, notamment par l'éducation à la sexualité
- Coordonner les huit associations départementales du MFPF et les programmes nationaux du mouvement déclinés régionalement.
- Le financement permet en particulier de couvrir les dépenses liées à la gestion du numéro vert national 0800 08 11 11 « Sexualité, Contraception, IVG » du MFPF.

En 2024, 6 756 personnes ont contacté le MFPF à travers le numéro vert ou le chat, dont 60 % des demandes concernaient l'IVG.



le planning familial 38

› **Le soutien à Île-de-France Prévention Santé Sida**



Île-de-France Prévention Santé Sida (IDFPSS) est un organisme associé de la Région. Celui-ci a pour missions la prévention santé des jeunes et la lutte contre le VIH/sida, notamment auprès des jeunes, des publics vulnérables et des professionnels. Il s'attache au travers de ses interventions à promouvoir l'égalité femmes-hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Il a été soutenu en 2025 à hauteur de 2,515 millions d'euros, pour la mise en œuvre de plusieurs programmes :

PROGRAMME PAROLES D'ADOS

Ce programme s'adresse aux lycéens, aux apprentis, aux jeunes en insertion et à leur entourage éducatif. Il s'articule autour de 4 grandes thématiques dont l'éducation à la sexualité. Sont abordées majoritairement les questions de rapport de pouvoir et de consentement (76 %), ainsi que d'égalité filles garçons (33 %). **Au cours de l'année scolaire 2024-2025, lors de ces séances, 11 550 jeunes ont travaillé spécifiquement les questions d'égalité femmes-hommes, et 35 000 jeunes ont reçu une information ou abordé la thématique plus large de la lutte contre les discriminations sexistes.**

DIFFUSION DU CAHIER ENGAGÉ « ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES »

En 2021, l'UNICEF France et IDFPSS se sont rejoints sur la nécessité de vulgariser des notions clés comme le féminisme, les inégalités ou le genre, afin de promouvoir une société inclusive et respectueuse de la diversité. Conçu comme un cahier de vacances, ce « cahier engagé » propose plusieurs jeux et exercices permettant de comprendre et d'identifier les stéréotypes sexistes. Il s'agit pour les publics d'assimiler les impacts sanitaires et socio-éducatifs de ces inégalités et d'être en mesure

d'intégrer les enjeux d'actualité autour des questions de genre et de féminisme. Le cahier peut être aussi utilisé comme un support d'animation à destination de jeunes pairs souhaitant devenir des relais de prévention, mais aussi d'équipes éducatives en recherche d'outils adaptés pour travailler ces sujets. **Plus de 3 000 exemplaires ont été diffusés à ce jour, dont près de 1 000 en 2025.**

PROJET BOOST SANTÉ JEUNES

Les jeunes en insertion ont des parcours souvent complexes. Sortis du système éducatif sans qualification et sans emploi, ils ont un recours aux soins moins élevé qu'en population générale. Afin de favoriser une meilleure intégration sociale et professionnelle, IDFPSS les accompagne dans la **construction de leur stratégie de santé pour qu'elle devienne un composant positif dans leur vie** et une aide à l'insertion.

Les 4 grandes thématiques abordées sont la vie affective et sexuelle, la prévention des consommations de drogues, le bien-être, les écrans et les réseaux sociaux. **3 886 jeunes sensibilisés en 2024**, et les sous-thématiques de la prévention des violences sexistes et sexuelles et de l'égalité femmes-hommes majoritairement abordées montrent que ces jeunes sont confrontés, directement ou indirectement, à des situations d'inégalités ou de violences. Cela souligne l'importance d'actions éducatives pour déconstruire les stéréotypes et favoriser des relations plus respectueuses et égalitaires.

PREV'ENSEMBLE

Pour lutter contre le renoncement aux soins, **un focus spécifique cible les actions auprès des vulnérables et précaires**, ce qui permet d'aborder différentes thématiques et en particulier : « VIH/IST, dépistages, prévention

diversifiée » (55 %), « Anatomie, physiologie du corps » et « Culture/religion/éducation », chacune abordée dans 36 % des échanges. Les discussions permettent de traiter en profondeur des enjeux de prévention et des spécificités culturelles liées à la santé sexuelle. Ensuite, les « Moyens de contraception et contraception d'urgence et IVG » ont été abordés dans 28 % des cas, ainsi que le « Rapport de pouvoir et situation coercitive » et le « Consentement » (28 % et 39 % respectivement), deux thématiques importantes pour comprendre les dynamiques des relations intimes. Enfin, les « Mutilations génitales féminines / Excision » ont été traitées dans 30 % des échanges, soulignant la nécessité d'informer sur les risques sanitaires et les recours possibles. Ces thématiques, abordées de manière adaptée ont permis d'ouvrir des espaces de discussion sur des questions de santé, de droits à l'accès aux soins et d'égalité F/H.

2.3. FAVORISER LA PRATIQUE SPORTIVE FÉMININE

Parce que l'égalité entre les femmes et les hommes se mesure également par le sport, la Région promeut l'activité physique des femmes. Le sport demeure, en effet, un bon indicateur de la place des femmes dans la société. Si les femmes pratiquent une activité physique ou sportive autant que les hommes, force est de constater que la pratique licenciée est encore moindre.

Ainsi en 2023, sur les 2 millions de licences délivrées en Île-de-France, seulement 37 % le sont à des femmes. Ce chiffre baisse à 33 % dans les quartiers prioritaires politique de la ville. Sur 37 disciplines, seules 6 comptent plus de femmes que d'hommes : Équitation, Gymnastique (80 %) Roller et skateboard (52 %) Sports de glace (85 %), Natation et Danse. À l'inverse, les femmes sont très peu présentes dans des pratiques pourtant massivement répandues : le football, premier sport le plus pratiqué dans la ré-

gion, ne compte que 8 % de licences féminines. De ce fait, la Région Île-de-France place le sport en vecteur fondamental de l'égalité en soutenant un certain nombre d'actions.

› Promotion de la mixité des pratiques sportives

Pour l'Olympiade 2025-2028, la Région a mis en place :

- **24 protocoles de partenariat** avec les fédérations sportives, faisant du développement de la pratique sportive et de la féminisation des équipes dirigeantes un objectif prioritaire ;
- **90 conventions pluriannuelles** avec les acteurs du mouvement sportif (70 pour les ligues, et les comités régionaux et 20 pour les fédérations), dont l'un des axes de soutien attendu porte sur le développement des **plans de féminisation pour garantir un égal accès au sport et lutter contre les discriminations liées**

aux représentations sexistes.

La Région souhaite poursuivre ces actions pour favoriser la place des femmes dans le sport et viser une égalité dans le sport au cours de l'Olympiade.

› Promouvoir la présence des femmes dans les instances de gouvernance du mouvement sportif

La Région entend renforcer la présence des femmes dans les structures sportives et, par la formation, faire du sport un outil d'émancipation et d'égalité entre les femmes et les hommes. **Ainsi, la formation des femmes aux fonctions de dirigeantes et d'encadrement, aux métiers d'éducateurs sportifs et de coach d'insertion par le sport sera favorisée.**

De plus, afin d'accompagner les ligues et comités sportifs régionaux dans la construction de la parité dans leur gouvernance, la Région a mis en place un dis-

positif **« Ensemble pour la parité 2028 ! »** qui a pour but d'accompagner des femmes souhaitant candidater à des postes de dirigeantes dans le sport. Elles sont accompagnées via un système de mentorat par d'anciens dirigeants de ligues ou fédérations.

La Région s'attache également à **repenser les équipements sportifs pour qu'ils répondent aux besoins des femmes.** Ainsi chaque équipement sportif financé doit disposer d'au moins un club sportif résident dédié à la pratique sportive féminine ou favorisant la mixité de la pratique. Depuis 2016, plus de 3 000 équipements sportifs ont été financés.

› Le soutien aux Clubs Élite Féminins et aux sportives de haut niveau franciliennes

Il existe un déséquilibre important entre le sport professionnel féminin et le sport professionnel masculin tant au niveau économique qu'au niveau médiatique. Dès lors, la Région Île-de-France a fait le choix de **soutenir les clubs professionnels féminins afin d'aider à leur structuration.** Le dispositif « Clubs Élite » a pour objectif de soutenir les clubs franciliens exclusivement féminins, amateurs ou professionnels, évoluant au plus haut niveau national (1^{re} ou 2^{ème} division nationale).

Lors de la saison sportive 2024-2025, ont bénéficié d'une aide financière :

- 7 clubs Élite féminins pour un montant de 260 000 €.
- 6 clubs Premium avec des actions fléchées pour le développement de la pratique féminine pour un montant de 60 000 €.

Au-delà, la Région a mis en place en 2025 un dispositif de soutien aux sportifs et sportives de haut niveau franciliens, « Ambassadeurs du Sport de la Région Île-de-France » et « Grands Ambassadeurs du

Sport de la Région Île-de-France », afin de promouvoir les valeurs du sport et sensibiliser à la pratique sportive auprès des jeunes franciliens. **Ainsi, la Région a apporté une aide à 35 sportives pour un montant total de 182 000 €,** qui contribuera à soutenir leurs projets de vie (carrière sportive et insertion professionnelle) durant cette olympiade 2025-2028.

› Valoriser le sport au féminin - l'opération « Sport en Filles » du Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROS-IDF)

Pour 2025, le Comité Régional Olympique et Sportif d'Île-de-France (CROS Île-de-France) poursuit, avec le concours de la Région, l'opération « Sport en Filles » avec des éditions d'été et d'automne qui proposent des actions en faveur de la **pratique sportive féminine à des jeunes filles âgées de 11 à 17 ans n'ayant pas ou peu accès à une pratique sportive régulière.**

Celles-ci, réparties en groupes de 10, découvrent sur une journée différentes activités sportives encadrées par des professionnels de la discipline, auxquelles s'ajoutent des sensibilisations-initiations au secourisme et à la santé. Plusieurs opérations « Sport en Filles » sont organisées chaque année dans les îles de loisirs franciliennes (plus de 30 Ligues et Comités apportent leur concours à ces différentes journées).

› La valorisation des femmes lors des événements sportifs

Depuis 2016, sur 762 événements sportifs soutenus, 593 étaient mixtes et 90 féminins. **Pour 2025, la Région a soutenu très majoritairement des événements sportifs mixtes.** Néanmoins certains événements spécifiques ont également été accompagnés :

- Le tournoi de rugby féminin 2025 de Lenaïg CORSON,
- Le 29^e tournoi International de Gymnastique Artistique féminine de Combs-la Ville,
- La Super League de Softball 2025,
- Le tournoi de football féminin U19 (Essonne Cup 2025),
- L'opération « Donnons des Elles au vélo » en cyclisme,
- Les Internationaux de gymnastique rythmique de Thiais 2025,
- La Coupe d'Europe de Softball féminin 2025.

La Région a également renforcé ses exigences vis-à-vis des organisateurs d'événements en matière d'égalité et de prévention des violences sexistes et sexuelles.

› Le budget participatif handicap (BPH) soutient le para sport

Le BPH traduit la volonté de la Région d'agir en faveur des personnes en situation de handicap. Dans le cadre de la stratégie Région solidaire et du Plan autisme, votés respectivement en 2018 et 2023, le dispositif vise à associer l'ensemble des Franciliens à l'objectif d'inclusion. Les collectivités, associations et établissements publics franciliens proposent des projets d'investissement, les Franciliens et Franciliennes font ensuite part de leurs préférences quant aux projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser.

Dans ce cadre, l'association **Para Sport au féminin** est une des lauréates pour acquérir des jantes, pneus, axes, protèges-rayons et mains courantes pour fauteuils de sport dans le but d'équiper durablement ses athlètes et de développer la pratique féminine du parasport. Elle propose des activités sportives telles que le basket fauteuil (équipe 100 % féminine), rugby fauteuil, boccia et athlétisme.

3. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ DES FEMMES

3.1. ACCOMPAGNER LES FEMMES EN DIFFICULTÉ

› Appel à projets
« femmes en difficulté »

La politique régionale prévoit plusieurs actions de soutien aux Franciliennes vulnérables en application du rapport d'évaluation et de propositions sur les femmes en grande exclusion et en situation de rue en Île-de-France. Face au constat selon lequel les femmes représentent près de 40 % des adultes sans domicile fixe, la Région a décidé d'agir significativement à travers les dispositifs présentés ci-après.

Dans le cadre de son action solidaire envers les plus vulnérables, la Région soutient des projets associatifs destinés aux femmes en difficulté, présentant une envergure régionale ou un caractère innovant via l'appel à projets « Soutien aux femmes en difficulté ». Ces actions doivent avoir pour objet l'accompagnement pluridisciplinaire des femmes en difficulté pour leur faciliter l'accès à l'emploi, aux droits, à la santé ; la mise en place d'actions opérationnelles s'inscrivant dans le cadre de l'animation d'un réseau associatif sur le territoire ; ou encore la formation des intervenants et bénévoles.

En 2025, 12 projets ont obtenu un soutien régional pour un montant total de 200 000 €. 8 802 femmes bénéficient de ces projets qui touchent l'insertion socio-professionnelle, l'insertion sociale, la santé des femmes et l'accès aux droits.

La Région, dans le cadre de sa politique de solidarité, œuvre ainsi pour faciliter l'insertion professionnelle des femmes en situation de précarité et l'accès aux soins. À titre d'exemple, la Région soutient le dispositif innovant, « Les Ateliers Coup de Pouce au Féminin » de l'association **La Cravate Solidaire** visant à lever les freins à l'emploi pour les femmes en difficulté et à les soutenir à la fin de leur parcours d'insertion. Plusieurs dispositifs sont proposés aux femmes tels que des rencontres avec des bénévoles experts des ressources humaines, des ateliers men-

suels dispensés par un bénévole coach en image ou encore des simulations d'entretien. Aussi, la Région a financé des projets pour permettre un meilleur accès à la santé aux femmes en situation de précarité. Ainsi l'association **Ikambere** répond aux besoins d'accès aux soins et à la santé pour les femmes « invisibilisées », en situation de grande précarité et en difficulté. L'association propose un accompagnement les femmes en situation de grande précarité et vivant avec une maladie chronique (VIH, un diabète, une obésité, une hypertension artérielle) vers l'autonomie.



Prendre soin des
femmes précarisées

L'association **le Camping Care** propose 7 000 soins de bien-être à 1 100 femmes en situation de grande exclusion au sein d'un salon de bien-être solidaire et itinérant à Paris et en Seine Saint-Denis qui se positionne sur les lieux pour femmes d'accueil de jour, haltes, les centres d'hébergement (CHU, CHS, résidences sociales...) et dans les hôtels sociaux ou lors de maraudes. Ce dispositif permet de favoriser l'estime de soi des Franciliennes extrêmement précarisées et de leur permettre de s'évader et d'envisager plus sereinement leurs démarches.



› La Maison Région Solidaire
Femmes est **un lieu d'hébergement, de réinsertion et de resocialisation**.

Initialement implantée à Paris Nation en novembre 2020 et gérée par l'association Aurore, la MRS a bénéficié d'un montant total de 3,7 millions d'euros.

À la faveur d'un nouvel appel à projet commun avec la DRIHL au début d'année 2024, le Groupe SOS a proposé une nouvelle formule pour la MRS des Femmes dans leurs locaux, au sein du quartier des Batignolles (Paris 17e) et devient le nouveau gestionnaire de la MRS des femmes. Depuis l'automne 2024, le financement régional en fonctionnement de la MRS des Femmes atteint un montant global de 626 154 € et 229 000 € en investissement.

La nouvelle MRS accueille, depuis le 14 octobre 2024, 43 femmes isolées. En 2025, la Région a porté son soutien à hauteur de 515 000 € pour un financement à parts égales du fonctionnement de la structure avec la DRIHL pour une année complète.

3.2. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ MENSTRUELLE

Par ailleurs, l'accès aux protections périodiques comporte également des enjeux éducatifs, sociaux et de santé. En effet, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons se traduit également par **des actions de sensibilisation autour du tabou des règles et de l'accès aux protections périodiques**.

En milieu scolaire, 6 % des jeunes filles (et jusqu'à 12 % dans les milieux les plus précaires) auraient déjà manqué les cours car elles n'avaient pu se procurer de protections. Dans la population générale, en France, une femme sur dix renoncerait à changer de protection périodique aussi souvent que nécessaire, faute de moyens financiers¹⁸.

Afin de réduire ces inégalités, qui affectent notamment les jeunes filles élèves dans les lycées franciliens, la Région a lancé en 2020 une expérience

de distribution dans 31 lycées au total couvrant 13 000 jeunes, portant sur l'installation de distributeurs de protections périodiques gratuites dans des lycées. Composées de matériaux biologiques, sourcés, traçables, les protections périodiques fournies répondent aux meilleurs standards sanitaires et écologiques disponibles actuellement.

En 2021, ce dispositif a été généralisé à l'ensemble des lycées publics d'Île-de-France et aux lycées privés sous contrat qui souhaitent s'y inscrire.

Le lieu d'installation de ces distributeurs est laissé à l'appréciation des lycées et les frais de fonctionnement induits sont intégralement pris en charge par la Région. Des projets éducatifs autour des questions d'égalité, de santé et d'accès aux droits sont menés en complément afin que la mise à disposition gratuite des protections périodiques s'inscrive dans

un cadre éducatif plus large, au bénéfice de tous les élèves, filles comme garçons.

Le dispositif de **« Lutte contre la précarité menstruelle dans les centres de formations sanitaires et sociales »** permet aux organismes de formations sanitaires et sociales d'équiper leur site en distributeurs gratuits de protections périodiques. Ce dispositif participe de la politique régionale de lutte contre la précarité menstruelle en visant un secteur de formation très féminisé. **Depuis 2023, 69 centres ont sollicité la subvention pour installer 110 distributeurs.**

Ces dispositifs, renouvelés tous les ans, améliorent de façon concrète les conditions de vie des élèves et étudiantes, en particulier des plus défavorisées, contribuant à réduire les inégalités entre les filles et les garçons, et celles entre territoires et entre catégories sociales.

¹⁸ IFOP-Dons solidaires, 2019.

PERSPECTIVES 2026

Au regard de ces enjeux majeurs et des actions déjà engagées, la Région Île-de-France entend poursuivre et renforcer son ambition en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Cette priorité se traduira par une intensification des efforts dans deux domaines essentiels : d'une part, la lutte contre les violences faites aux femmes, en particulier dans les transports publics, afin de garantir à chaque Francilienne sécurité et liberté de déplacement ; d'autre part, l'amélioration de la santé des femmes, notamment grâce au fonds Femtech, qui soutient l'émergence d'innovations majeures en matière de prévention, de diagnostic et de prise en charge.



Votre contact
egaliteFH@iledefrance.fr

Région Île-de-France :
www.iledefrance.fr
2, rue Simone Veil
93400 Saint-Ouen-sur-Seine